Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

Fipec

2004

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SOMMAIRE

Rapport du Président page 7

Rapport du Délégué Général page 11

Rapport d'Activité Économique page 17

Rapport d'Activité Sociale page 21

Rapport d'Activité Technique et Réglementaire page 27

Les Statistiques 2004 page 33

FIPEC : Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

Président Honoraire
M. MAGNAN

Président
M. DUFOUR

Vice-Président
P. GACHET

Président Adjoint
D. AFTALION

Trésorier
P. FREMAUX

Délégué Général
M. LE TALLEC

Conseil d'Administration

D. AFTALION
J.M. BARKI
G. BENICHOU
R. BRANDEL
C. CATRY
J.R. CAURETTE
E. CHAVEAU
B. DELANOÉ
M. DUFOUR
G. EICHOLZ
P. FREMAUX
P. GACHET
J.M. GREINDL
P. HOAREAU
D. LEFEBVRE
G. LENDORMY
J. MENICUCCI
D. MONOT
P. PERISSE
S. PESTOURIE
B. PINATEL
L.P. REYNAUD
R. RIU
J.M. SCHMITT
J. SION

Groupements-Sections-Commissions

Groupements professionnels peintures

Anticorrosion et Marine	Président : F. COSTE / R. MARCHELLO
Bâtiment	Président : G. BENICHOU / E. HUBERT Vice-Pdt : P. HOAREAU
Carrosserie	Président : J. de LEISSEGUES
Grand Public	Président : J.R. CAURETTE
Industrie	Président : C. SABAS

Sections Colles et Adhésfis

Grand Public	Président :
Bâtiment	Président : P. PICHARD / R. LACOSTE
Colles Structurales	Président : D. GAGNEPAIN
Cuir Chaussures	Président : A. REDE
Papier Carton	Président : F. FARDEL

Commissions

Poudre	Président : G. MARGUIER
Technique Générale	Président : D. LEFEBVRE
Technique AFEI	Président : A. GUILBERT / D. LEJEUNE
Sociale	Président : T. AMOURI

FIPEC

Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

42, avenue Marceau - 75008 PARIS
Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77
Internet : www.fipec.org

Président
Michel DUFOUR
Téléphone : 01 53 23 00 09
e-mail : president@fipec.org

Délégué Général
Michel LE TALLEC
Téléphone : 01 53 23 00 09
e-mail : dirgen@fipec.org

Assistante Direction Générale
Maria GILLET
Téléphone : 01 53 23 00 09
e-mail : admfipec@fipec.org ou president@fipec.org

Affaires Techniques et Réglementaires
Claudie MATHIEU - Technique et Réglementaire Produits
Philippe BRUNET - Technique et Réglementaire Production
Téléphone : 01 53 23 00 08
e-mail : dirtech@fipec.org

Affaires Économiques
Dominique AYOUL
Téléphone : 01 53 23 09 83
e-mail : direco@fipec.org

Affaires Sociales et Juridiques
Isabelle MORIN-GIRARD
Téléphone : 01 53 23 00 04
e-mail : dirsoc@fipec.org

CEPE

Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'Imprimerie et des Couleurs d'Art

4, avenue Van Nieuwenhuyse - Boîte 10 - B-1160 BRUXELLES
Téléphone : 00 32 2 676 74 80 - Télécopie : 00 32 2 676 74 90
Internet : www.cepe.org
Secrétaire Général : M. Jean SCHODER
Directeur Général : M. Jan VAN DER MEULEN, depuis le 1er mars 2005

FEICA

Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs

PO Box : 23 01 69 - D-40237 DÜSSELDORF
Téléphone : 00 49 211 679 31 30 - Télécopie : 00 49 211 679 31 88
Internet : www.feica.com
Secrétaire Général : M. Jochen BELEKE

Syndicats Adhérents

Syndicat des Industries des Peintures et Vernis de la Région Parisienne, du Centre et de l'Ouest
42, avenue Marceau - 75008 PARIS
Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77
Président : M. Didier LEFEBVRE - Correspondant : Mme Maria GILLET

Chambre Syndicale des Couleurs et Vernis du Nord et du Pas-de-Calais
40, rue Eugène Jacquet - Sac Postal 15 - 59708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex
Téléphone : 03 20 99 45 00 - Télécopie : 03 20 99 46 79
Président : M. Patrick FREMAUX - Correspondant : M. François TROUILLET

Syndicat des Fabricants de Peintures et des Professions Associées du Grand Est
Maison de l'Entreprise - 8, rue Alfred Kastler - Maxeville - 54524 LAXOU Cedex
Téléphone : 03 83 95 65 55 - Télécopie : 03 83 95 65 01
Président : M. Rémy BRANDEL - Correspondant : Mlle Marie-Thérèse KLEIN

Chambre Syndicale Lyonnaise et Régionale des Peintures et Vernis
Cité des entreprises - 60, avenue Jean Mermoz - 69373 LYON Cedex 08
Téléphone : 04 78 77 07 20 - Télécopie : 04 78 77 07 29
Président : M. Louis-Philippe REYNAUD - Correspondant : M. Yves GUITTON

Syndicat des Fabricants de Peintures et Vernis de la Région Méditerranéenne
CMCI - 2, rue Henri Barbusse - 13241 MARSEILLE Cedex 01
Téléphone : 04 91 14 30 89 - Télécopie : 04 91 56 01 91
Président : M. Jacques MENICUCCI - Correspondant : M. André ESPAGNACH

Syndicat des Industries de Peintures et Produits Connexes du Sud-Ouest (SIPSO)
C/O SCSO - avenue des Meilleurs Ouvriers de France - 33700 MÉRIGNAC
Téléphone : 05 56 34 23 08 - Télécopie : 05 56 13 00 73
Président : M. Serge PESTOURIE

Syndicat Français des Colles et Adhésifs (SFCA)
42, avenue Marceau - 75008 PARIS
Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77
Président : M. Bernard PINATEL - Correspondant : Mme Dominique AYOUL

Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie (AFEI)
42, avenue Marceau - 75008 PARIS
Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77
Président : M. Denis AFTALION - Correspondant : Mme Maria GILLET

Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, le Loisir, l'Enseignement (AFCALE)
42, avenue Marceau - 75008 PARIS
Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77
Président : M. Eric CHAVEAU - Correspondant : Mme Maria GILLET

Rapport du Président

Merci à vous tous, pour votre participation, et pour les votes favorables que vous avez exprimés concernant les comptes 2004, le budget 2005 et le régime des cotisations.

Après les précisions apportées successivement par notre Trésorier et notre Délégué Général, j'ai l'honneur de vous rendre compte, pour une deuxième année consécutive, du mandat que vous m'avez confié.

L'exposé que nous venons d'entendre, m'encourage dans la poursuite de la mission que nous avions définie et mise en route l'année dernière. Je considère vos approbations comme un satisfecit pour l'activité menée tout au long de l'année, tant par nombre d'entre vous, que par les experts de vos entreprises, et le personnel de la FIPEC.

2004 m'a amené à m'impliquer encore plus dans le collectif de la vie de la profession et m'a permis de mesurer, à nouveau, à quel point il existe bien à côté de la vie individuelle des chefs d'entreprise, une activité commune de l'ensemble des entrepreneurs au sein de la FIPEC et des organismes patronaux auxquels elle adhère. Cette activité commune nous confronte à de nombreuses organisations publiques et privées et nous rapproche de ceux qui veulent bien participer avec nous à de nombreuses filières économiques impliquant nos fournisseurs et nos clients.
Il y aurait de nombreux exemples à citer dans l'anticorrosion, dans les peintures bâtiment avec 3PF, dans les peintures pour la réparation automobile, dans les encres d'imprimerie, dans les couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement ou dans la section partenaires-fournisseurs.

2004 a élargi encore davantage l'horizon de nos activités et de nos compétences dans la mesure où des difficultés économiques et politiques nouvelles n'ont cessé de nous assaillir et nous ont amenés à réagir.

Notre rôle a consisté à nous concentrer naturellement sur FIPEC mais, à travers FIPEC, sur ses syndicats adhérents et sur leurs membres, c'est-à-dire sur les 9 syndicats qui la composent et sur les 159 entreprises qui les animent. Cet ensemble national est de plus en plus concerné par une Europe élargie de 15 à 25 nations représentant, pour nos métiers, un accroissement du nombre et de la diversité des entreprises et, par conséquent, de la complexité des problèmes à gérer au sein de notre Conseil européen CEPE.

Les effectifs qui animent la FIPEC ont bien supporté les surcroîts d'activité des dernières années puisque les 28 collaborateurs, qui se répartissaient sur 5 sites en 1985, sont aujourd'hui une dizaine sur le seul site de l'avenue Marceau.

Si la complexité se manifeste de plus en plus, elle me paraît assez bien maîtrisée :
- Complexité géographique dans les régions, les nations et l'Europe ;
- Complexité des métiers peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs qui s'adaptent à de nouvelles technologies et à des clientèles en évolution ;
- Complexité due à l'éventail de plus en plus large de la taille des entreprises et de leur mode de gouvernance ;
- Complexité due à la diversité des personnalités qui nous entourent tant à l'intérieur de nos entreprises que dans le reste de notre environnement.

Mon implication personnelle et, les opinions que j'ai recueillies de nombreux cénacles autour de nous, me permettent d'affirmer que la structure organisationnelle actuelle de notre fédération satisfait les souhaits de la grande majorité de nos membres et que la qualité de l'exploitation est globalement favorable.
La lecture du rapport d'activité 2004 vous permettra d'en juger plus à fond. Sachez que je serai très attentif aux remarques et propositions que vous pourriez souhaiter adresser au Délégué Général ou à moi-même.

Si, comme je l'espère, le passé et le présent vous ont convenu, il est néanmoins normal, souhaité et décidé d'aller de l'avant et de progresser.

Cette volonté de progrès, nous voulons l'étendre à tous les domaines de nos activités et, notamment au niveau européen, aux côtés d'autres associations nationales et dans le cadre d'engagements partagés avec nos collègues dirigeants de CEPE.
Plusieurs de nos collègues entrepreneurs et experts d'entreprises ont participé à cet engagement. Messieurs Pierre GACHET et Jacques MENICUCCI sont au BOARD de CEPE. Monsieur LE TALLEC vous a commenté sa participation et, celle de son équipe, au cours de son rapport.

Les dirigeants de CEPE ont, comme nous, décidé d'évoluer et de progresser. Ils ont lancé en 2004 une campagne d'"Optimization" de CEPE.
FIPEC et CEPE partagent cette ambition de progrès.
Je vous dirai donc quelques mots sur l'optimisation FIPEC et sur "l'optimization" CEPE.

Concernant FIPEC,
La langue française, dans sa grande richesse, nous a permis d'être encore plus précis que nos amis européens dans leur expression anglaise.

Rapport du Président

L'Anglais n'a qu'une terminologie "Optimization".
Le Français distingue "Optimalisation et Optimisation".
Nous avons utilisé la précision de ces deux concepts pour définir encore mieux nos projets FIPEC.

"Optimaliser" la FIPEC, c'est la rendre la meilleure possible dans ses structures, dans ses objectifs, dans ses moyens.
"Optimaliser" la FIPEC, c'est donner à notre organisation un rendement maximum, c'est-à-dire obtenir le maximum et dans les meilleures conditions financières possibles.
"Optimaliser" la FIPEC, nous l'avons fait en interne en recentrant chacun de nos 3 départements et chacune de leurs actions sur l'essentiel de leurs missions. Le tri, parmi nos nombreuses sollicitations, n'est pas toujours facile à réaliser, mais nous le faisons.
"Optimaliser" FIPEC, nous l'avons fait aussi en adaptant et en renforçant sa structure associative et en examinant avec les responsables des syndicats adhérents et leurs entreprises, les améliorations souhaitables, non seulement dans le fonctionnement des syndicats eux-mêmes, mais aussi dans leurs rapports respectifs et dans leurs liens avec la FIPEC.
"Optimaliser" la FIPEC dans sa gouvernance actuelle, nous l'avons recherché et trouvé dans la complémentarité des expériences, des connaissances professionnelles et des engagements personnels que de nombreux adhérents parmi vous, partagent avec votre Délégué Général, avec son équipe et avec votre Président.

La complémentarité issue de nos diversités est à la base de notre réussite. Elle est réelle et bienvenue :
De mon côté,
- ma formation d'ingénieur, ma carrière de Chef d'entreprise, mon implication personnelle dans le social qui m'avait amené à la Présidence de votre Commission Sociale.

Du côté de votre Délégué Général,
- sa carrière dans la profession, ses qualités et capacités de contact, son enthousiasme.

Du côté des adhérents,
- L'implication de plus en plus compétente et assidue dans la vie collective, des différents spécialistes des entreprises, a donné à notre association un équilibre favorable en 2004 qui est un gage évident de notre optimalisation pour le futur.

Nous avons reçu avec la FIPEC, l'héritage d'un bien commun géré avant nous "en bon père de famille" et avec ambition et réalisme.
Nous avons reçu une situation financière saine et confortable qui nous met à l'aise pour affronter le présent et l'avenir.

Nous avons conscience de prendre en charge cet héritage avec la détermination de le transmettre un jour, après l'exercice de nos mandats, augmenté d'autres valeurs professionnelles faites de morale et d'éthique adaptées aux circonstances nouvelles dues à l'évolution de la profession et de son environnement économique, géographique, politique.

"Optimiser" FIPEC, lui assurer un rendement maximum, a consisté cette année à améliorer l'équation coût/efficacité. Cela s'est traduit par une baisse des cotisations dont vous avez eu l'explication par notre Trésorier et notre Délégué Général et dont vous avez bénéficié dès cette année 2004.

Concernant CEPE et son "optimization", il est trop tôt pour être très explicite et totalement rassuré sur la situation future.
L'Assemblée Générale de CEPE aura lieu début Juin.
Elle déterminera quelques-unes des options soumises au cours de cette année qui ont donné lieu à beaucoup de critiques et à quelques rectifications.
Nous avons été plusieurs fédérations nationales à être très étonnées et préoccupées par les premières propositions et solutions envisagées.
Nous apprécions que nos remarques aient été entendues.

Les principes de base de "l'optimization" de CEPE sont pourtant valables et ont obtenu notre accord.
Ils consistent à :
- Assurer que CEPE parle d'une seule voix au niveau européen pour toute la profession ;
- Diminuer le coût global des cotisations versées en Europe ;
- Clarifier et harmoniser les cotisations au niveau européen ;
- Améliorer la connexion entre CEPE et les entreprises.

Pour réussir ces objectifs logiques, nécessaires et souhaitables, les dirigeants de CEPE, conseillés par des consultants extérieurs, ont proposé une vraie révolution alors qu'il est, à notre avis, préférable et suffisant de s'en tenir à une simple évolution.

On a été jusqu'à vouloir exclure les associations nationales de CEPE alors qu'elles en ont été les "fondateurs" et qu'elles sont mandatées par vos entreprises pour les y représenter.

On a envisagé d'exiger une adhésion directe et payante à CEPE de toutes les entreprises européennes qui en seraient les seuls membres, alors qu'il nous semble évident que l'adhésion à une association quelle qu'elle soit ne peut se concevoir sans une pleine liberté d'adhésion et que la représentation d'une multiplicité d'entreprises,

Rapport du Président

par quelques associations nationales, permet de mieux résoudre bien des problèmes.

J'ai rendu compte, au Conseil d'Administration, de toutes les discussions que nous avons eues à ce sujet et des contacts directs pris avec le Président du CEPE.

Nous avons rappelé le droit des entreprises à décider librement des adhésions qu'elles souhaitent, et insisté sur la qualité des interventions FIPEC.

Nous avons évoqué les difficultés de porter le dialogue au niveau des entreprises, dans les 25 pays, qui ont chacune leurs particularités et ne parlent pas la même langue.

Il sera, néanmoins, probablement proposé par CEPE à son Assemblée générale :
- que les associations nationales n'aient plus de droit de vote direct ;
- qu'elles appartiennent à une catégorie de "membres à part", au même titre, par exemple que les "fournisseurs-partenaires" ;
- que les entreprises soient seules attributaires des droits de vote et que ces droits soient différenciés et proportionnels aux cotisations qu'elle payent. Elles pourraient néanmoins donner pouvoir, soit à des confrères, soit à des dirigeants de leurs associations nationales.

Nous sommes très sceptiques sur le fait qu'une adhésion directe des entreprises facilitera l'analyse des problèmes européens et la décision des solutions à adopter.
Nous serions très étonnés que nombre d'entre vous assistent, ne serait-ce qu'une fois l'an, à l'Assemblée Générale de CEPE, quelque part en Europe, pour prendre une participation active aux débats en langue anglaise et aux votes éventuels.

Nous jugerons plus tard du bien-fondé de quelque évolution interne que ce soit, sachant que ce qui nous importe, c'est que notre profession soit bien défendue au niveau européen et que jusqu'à ce jour, grâce à la compétence et l'action des permanents de CEPE et de FIPEC, grâce à la présence de nombreux experts de vos entreprises, grâce aux compétences internes de CEPE, les intérêts des entreprises ont été depuis longtemps assez bien défendus par des personnalités capables d'affronter avec leur expérience une situation qui n'a cessé de se complexifier.

Néanmoins, quel que soit mon point de vue, de Président mandataire, il est indéniable que c'est aux entreprises de décider. En ce sens, nous rejoignons le principe souhaité par CEPE d'une prise de position individuelle des entreprises, mais nous voulons rester réalistes, en facilitant, par notre intermédiaire, la tâche des entrepreneurs. C'est donc la raison pour laquelle, plusieurs d'entre nous, ont pensé qu'il serait souhaitable d'avoir recours à un questionnaire, pour nous assurer de la position et de la volonté des chefs d'entreprise sur le fond de ces problèmes et sur les solutions à proposer.
Merci à ceux qui ont répondu à ce questionnaire.

Concernant nos rapports avec CEPE pour les peintures, les encres et les couleurs d'art, je ne peux aujourd'hui être, ni trop critique, ni trop précis. Nous ne sommes pas convaincus que le projet, de liens directs de CEPE avec les entreprises, soit réaliste.
Nous pensons aussi que le système associatif n'a rien à gagner et n'est pas compatible avec la mise en place d'une gouvernance super privilégiée de quelques grandes entreprises malgré leur compétence, leur taille et leur influence.

En fonction de vos réponses au questionnaire, je défendrai vos positions à l'Assemblée Générale de juin de CEPE et vous en rendrai compte.

Les adhérents du SFCA gèrent leurs problèmes européens par l'intermédiaire de FEICA. Nous persistons à souhaiter une harmonisation entre CEPE et FEICA.

Malgré la complexité de nos problèmes qui ne cessent de s'étendre, et grâce à la qualité des rapports établis entre nous, je me permets de conclure en exprimant des sentiments de satisfaction et d'espoir justifiés par l'ensemble des informations et des projets que nous avons évoqués ce matin.

Michel DUFOUR

2004

Rapport du Délégué Général

On a connu, encore récemment, des périodes où les années se succédaient avec une certaine ressemblance. Ce n'est plus le cas en 2004. 2003 et 2004 ont été des années assez imprévisibles et tout à fait contrastées.

Je vous précisais, l'année dernière, que 2003 était l'un des plus mauvais millésime depuis l'après guerre et que les résultats publiés annonçaient une croissance de 0,5%.

2004 a été, pour l'économie mondiale, une année record avec la meilleure performance globale depuis plus de vingt ans en terme de croissance, enregistrant un boom du commerce mondial de 10%.

L'Europe est restée à la traîne et plus particulièrement, en Europe, la zone Euro où les trois poids lourds ont enregistré une croissance molle : 2,2% en France, 1,2% en Allemagne, 1,3% en Italie. La consommation et les investissements chez nous n'ont pas profité du boom du commerce mondial. Le redémarrage de l'activité dans les pays en développement a été plus précoce que celui des pays industrialisés.

L'année a été caractérisée par la flambée des prix du pétrole (plus de 40 dollars le baril en 2004, contre 29 dollars en 2003, ce qui n'a fait que croître en 2005 pour dépasser les 58 US$ en avril), par de fortes perturbations monétaires (chute du dollar), par un environnement géopolitique difficile (détérioration de la situation en Irak). Plusieurs pays se sont particulièrement distingués (la Chine + 9,3%, la Russie + 6,8% et l'Inde + 6,5%).

En France, la croissance a été sans éclat. L'Insee l'a qualifiée de croissance bousculée. En mai, l'Insee donnait, pour la croissance basée sur le premier trimestre, une progression de 3% en rythme annuel, rythme qui s'est confirmé au deuxième trimestre. Malheureusement, le deuxième semestre s'est dégradé avec l'envolée des cours du pétrole, du prix des matières premières et la glissade du dollar. Le PIB aurait progressé de 2,3% en 2004 en valeur corrigée.

L'inflation a été modérée pour s'établir à 2,1% sur l'année. Dans cette croissance "sans éclat" et "bousculée", les entreprises constatent une perte de compétitivité due aux 35 heures et au manque d'investissement dans la recherche ce qui appauvrit la capacité d'innovation et participe à la morosité des investissements industriels. Le commerce extérieur s'est dégradé depuis un an, avec un déficit commercial atteignant 5,3 milliards d'Euros.

L'économie générale du pays est à la base de l'activité des entreprises de notre profession, mis à part les produits destinés au grand public, les produits fabriqués dans les métiers rassemblés à la FIPEC sont des "revêtements de produits manufacturés" ou de "matériels" et "d'installations" investis principalement sur le territoire national.

La croissance de nos débouchés est plus que jamais étroitement liée à celle de l'économie générale et de la production industrielle réalisée sur le territoire national. Les entreprises, quelles que soient leurs tailles, n'échappent pas à leur environnement économique national, européen et mondial.

Chaque entreprise affine sa stratégie en fonction de ses capacités, de ses particularités, de ses ambitions. De son côté, la profession, dans sa complexité, a aussi son rôle à jouer, ses priorités à définir, ses études à réaliser, ses contacts à établir et à entretenir.

La profession est représentée par la FIPEC dans sa globalité et par différents syndicats dans ses spécialités :
- Elle gère le présent et prépare l'avenir ;
- Elle a plusieurs domaines géographiques à harmoniser : régions, nation, Europe ;
- Elle confirme l'exercice de son activité dans 3 domaines "économique – technique et réglementaire – social et juridique".

Le rapport 2004 est à votre disposition et sera diffusé à nos interlocuteurs privilégiés. Il reprend, sous la plume de leurs responsables, le détail des activités 2004 de nos trois départements. Il se veut, explicatif de nos actions, incitatif à la participation de tous, petits et grands, commerciaux et techniciens, DRH et financiers. Il se veut aussi être une documentation pour les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, les Présidents de syndicats et leurs délégués et naturellement pour tous les responsables des entreprises.
Je vous laisse le soin de le consulter et sans vous en infliger la lecture, j'évoquerai quelques priorités parmi les nombreux sujets qui ont animé notre année :

Tout d'abord,
Le financement de nos syndicats et de leur fédération :
Comme vous l'avez constaté dans la présentation des comptes, les cotisations sont rentrées à la hauteur des prévisions et les dépenses ont été contenues et sont inférieures au budget.
Les plafonds de cotisation ont été baissés à hauteur de 94 500 € et la cotisation fédérale 2003 des adhérents "peinture" a été diminuée de 6,98%, cette diminution ayant été appliquée au moment de l'appel du solde de la cotisation 2004.

Rapport du Délégué Général

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé d'affecter un budget destiné à financer certaines opérations de communication jugées nécessaires pour soutenir les activités des métiers de la peinture. Cette affectation a été répartie par métier, en proportion des cotisations émanant de chaque branche d'activité peinture, l'AFEI, le SFCA et l'AFCALE ayant leurs propres gestions.

J'évoquerai également, dans le tableau de la vie professionnelle 2004,
Les nominations ou élections récentes de personnalités qui ont accepté de remplir des mandats et des missions :

- M. Denis AFTALION, Directeur Général de COATES LORILLEUX, a été élu Président Adjoint de la FIPEC, et Président de l'AFEI ;

- M. Pierre GACHET, Président de ZOLPAN, a accédé à la Vice-Présidence de la FIPEC ;

- M. Patrick FREMAUX, Président de la Sté HAGHEBAERT & FREMAUX, a été élu Trésorier de la Fédération.

Côté Syndicats :

- M. Louis-Philippe REYNAUD, Directeur Général du Groupe BLANCHON SYNTILOR, a été élu Président de la Chambre Syndicale Lyonnaise et Régionale des Peintures et Vernis ;

- M. Bernard PINATEL, Directeur Général de BOSTIK, a succédé à M. Didier MONOT, Directeur Général de LABORD SA, à la Présidence du SFCA.

Concernant les Groupements et Commissions :

- M. Gérard GAILLARD, Président de BS Coatings, a été élu Président de la Commission des Acheteurs ;

- le Groupement Bâtiment a élu à sa Présidence, M. Edouard HUBERT Directeur Commercial de SIGMAKALON BU Déco France, en remplacement de M. Georges BENICHOU, Président du Groupe AKZO NOBEL Coatings France, et M. Pascal HOAREAU, Président du Groupe ONIP, a été réélu Vice-Président ;

- M. Robert MARCHELLO, Directeur du Département Anticorrosion du Groupe MAESTRIA, a remplacé M. Freddy COSTE de SIGMAKALON, à la Présidence du Groupement Anticorrosion et Marine ;

- Enfin, M. Robert LACOSTE de BOSTIK a succédé à M. Paul PICHARD de CEGECOL, à la Présidence de la Section Colles Bâtiment.

Concernant nos différents marchés, de mieux en mieux identifiés dans des groupements et commissions, et parfaitement représentés par leurs Présidents et experts d'entreprise, j'évoquerai quelques points essentiels de leur activité 2004, en soulignant que la vie professionnelle engendrée par ces différents marchés, s'exerce aussi par la présence et l'activité des syndicats adhérents.

Dans ce contexte, chacun des syndicats, dans leur grande diversité, a intensifié, en fonction des besoins exprimés par les entreprises membres, de nombreuses actions collectives. J'ai apprécié une amélioration très sensible de la qualité des rapports et des communications entre les entreprises, leurs syndicats, et la FIPEC en 2004.

Les ressources nouvelles affectées à la communication augurent bien de l'avenir, nous nous efforcerons de les valoriser au maximum.

Le marché des peintures Bâtiment a continué à progresser en 2004 de 2,6% en volume et de 2,9% en valeur. Cet exercice s'est caractérisé, selon Georges BENICHOU, qui a présidé le Groupement en 2004, par le renforcement des actions "filière" à travers l'Association 3PF, par les rapports entre Fabricants, Distributeurs et Utilisateurs qui sont de plus en plus élaborés, et par le travail de fond sur l'amélioration de l'image des métiers de la peinture qui demeure essentiel. Le maintien de la TVA à 5,5% est un atout indéniable qui a largement contribué au soutien du marché.

L'activité du secteur Peintures Grand Public a marqué le pas en 2004, comme la consommation en général. Le Président du Groupement Grand Public, Jean-Rémy CAURETTE, l'explique par l'évolution des circuits de distribution. En 2004, les hypermarchés ont le plus pâti de cette situation, les GSB se sont maintenues, et le hard discount, qui représente aujourd'hui environ 10% du marché avec moins de 100 points de vente en France, s'est fortement développé.

Pour les fabricants de peintures industrielles, 2004 a été une année pleine de contrastes. Certes, le marché s'est raffermi et on peut considérer que le "métal" a connu une hausse de 2 à 5% en volume selon les secteurs, et le "plastique" des progressions légèrement supérieures. Il est difficile de dégager une tendance générale de ce métier tant les applications sont nombreuses et les secteurs variés. Mais, pour la première fois depuis quelques années, on peut parler d'un marché légèrement haussier. Christophe SABAS, Président de la Commission Industrie Générale, estime cette progression entre 3 et 4% par rapport à 2003. Cette bonne nouvelle a été contrebalancée par une

Rapport du Délégué Général

hausse forte et durable des matières premières, qui a été difficile à répercuter. Un autre phénomène très prononcé s'est renforcé en 2004, il s'agit de la diminution de la visibilité des commandes chez les clients avec comme conséquence, des exigences accrues en terme de délais pour les fabricants de peintures.

Le marché français de la peinture en poudre s'est redressé en 2004 après 3 années de baisse de consommation.
L'augmentation a été sensible en volume (environ 6%) mais les prix de vente continuent à subir une érosion inquiétante. Dans le même temps, la hausse des matières premières, constatée pendant le 2ème semestre de l'année 2004, a été extrêmement forte, entraînant certainement une baisse des marges pour le moins préoccupante.
La Commission Poudre de la FIPEC a réuni ses adhérents 3 fois, sous la Présidence de Gilbert MARGUIER, et s'est donnée des objectifs précis pour :
• Intensifier la communication pour la promotion des peintures en poudre grâce à un site Internet spécifique et pédagogique sur le sujet ;
• Améliorer la connaissance du marché des utilisateurs de peintures en poudre pour adapter les argumentaires au marché industriel visé ;
• Accentuer la communication qui concerne l'impact des fortes hausses de matières premières sur le résultat des entreprises fabriquant des peintures en poudre, pour tenir compte d'une tendance à la hausse pendant l'année 2005.
Cette Commission a également exprimé sa forte volonté de stimuler ses actions en réaction à un marché qui, certes, a augmenté en volume en 2004, mais qui reste peu dynamique.

Le marché Peintures Carrosserie, présidé par Jacques de LEISSEGUES en 2004, s'est caractérisé par une baisse de la sinistralité, générant une baisse en volume et en valeur, par la concentration de l'activité vers des structures plus importantes et par la mise sur le marché de lignes de produits permettant de répondre à la réglementation sur la réduction des COV. Concernant ce dernier sujet, un travail a été mené avec l'ensemble des organisations professionnelles de la réparation automobile aboutissant à l'édition d'un document commun sur la nouvelle législation COV.

Le marché Peintures Anticorrosion/Marine a été stable en 2004, les volumes sont comparables à ceux de 2003. La flambée des prix des matières premières, que les fabricants n'ont pu répercuter, restera pour ce marché en particulier le paramètre le plus négatif qui caractérise cet exercice, impactant les marges, comme le rappelle le Président Robert MARCHELLO.

Le marché des Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement a légèrement progressé en 2004 selon Eric CHAVEAU, Président de l'AFCALE, avec des marchés **"Beaux-Arts"** et **"Loisirs Créatifs"** qui sont plus porteurs que le secteur "Scolaires". L'activité sérigraphie est toujours très morose et affaiblie par de nombreuses délocalisations. Le marché export est aussi très pénalisé par le Dollar.
A noter, le changement de dénomination du Syndicat National des Fabricants de Couleurs Fines pour l'Art et l'Enseignement qui devient **AFCALE** (Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement).

Pour les Colles et Adhésifs, l'exercice 2004 a été globalement favorable pour les volumes, selon Bernard PINATEL, Président du SFCA.
Le secteur **"Bricolage"** a été bon, dans le prolongement des années précédentes. Dans l'univers de la **"Construction"**, l'activité a été tirée par la bonne santé du Bâtiment en France. Le marché **"Industrie"** a légèrement rebondi, mais la poursuite des délocalisations reste inquiétante. L'export a été ralenti par l'appréciation de l'Euro face au Dollar.
Le retournement brutal du prix des matières premières, à partir de l'été 2004, la dégradation de la situation depuis le dernier trimestre, et la répercussion seulement partielle des hausses dans les prix de ventes, ont contribué à la dégradation des marges.

Pour les Encres d'imprimerie, le Président de l'**AFEI**, Denis AFTALION, spécifiait dans son discours de fin d'année, que l'activité en 2004 du marché français était globalement morose et risquait de le demeurer.
Le secteur qui résiste le mieux est celui des **encres et vernis U.V**, mais les chiffres sont quand même en dessous des repères habituels. Le secteur **"coldset"** n'est pas bon. L'activité dans le domaine des emballages **"carton"** n'atteint pas le volume des années précédentes. Pour les **"films"** on constate un redressement. Dans le secteur **"machines à feuilles"**, les clients du packaging souffrent également, même dans le luxe, et le secteur **"édition"** n'est pas meilleur. Des restructurations ont déjà eu lieu chez certains imprimeurs mais elles sont loin d'être terminées et des regroupements sont encore attendus.
Dans ce contexte, les actions filières se sont renforcées avec les partenaires de la **"chaîne de l'écrit"** constituée : des fabricants de papiers, des fabricants d'encres, des imprimeurs, des éditeurs et de la presse.
Une Association a été créée dont la vocation et l'objet sont de promouvoir l'écrit et ses valeurs.

La Commission des Acheteurs, réactivée en 2004, présidée par Gérard GAILLARD, s'est attachée à communiquer sur

Rapport du Délégué Général

les hausses très importantes des matières premières qui ont affecté tous nos métiers en 2004.

Les partenaires-fournisseurs ont été présents, et nous avons essayé de répondre à leurs attentes. Certains nous ont demandé de bénéficier d'informations statistiques plus fines, le Groupement Bâtiment vient de donner son accord dans ce sens. Des sujets techniques et réglementaires ont également permis de mener des travaux d'intérêt commun, en particulier, sur les biocides. D'autres sujets d'actualité, à traiter ensemble, tel que REACH, renforceront dans le futur nos apports réciproques.
De nouvelles candidatures ont été reçues récemment, elles seront présentées au Conseil d'Administration si elles se finalisent.

La Commission Sociale, présidée par Tayeb AMOURI, AKZO NOBEL Coatings, s'est réunie cinq fois en 2004.
Des échanges constructifs dans le cadre de la Commission Sociale de la FIPEC et des contacts réguliers avec ses adhérents ont permis à notre organisation professionnelle, cosignataire, depuis le 30 décembre 1952, de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC) en qualité de Fédération associée, de se positionner et de faire valoir ses droits dans sa gestion en tenant compte de l'intérêt des entreprises de la profession et de leurs spécificités.
Son évolution résulte des textes législatifs et des accords interprofessionnels à l'instar de la loi portant réforme des retraites du 21 août 2003 qui a abouti à un accord de branche le 2 février 2004, ou de l'accord interprofessionnel du 5 décembre 2003 et de la loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie qui nous ont amenés à la conclusion d'un accord sur ce thème le 8 novembre 2004.
La FIPEC a signé ces accords, aux côtés de l'UIC, en concertation avec les membres du Comité Social de la Parachimie qui réunit trois Fédérations associées (la FIPEC, la FIP et la FNCG).
Expertise, veille juridique, participation à des groupes de travail, à la préparation des négociations paritaires et consultation de nos entreprises constituent le fondement de notre intervention dans le domaine social, pour la profession, au sein de sa branche.
Par ailleurs, il fait également partie de nos devoirs d'être présents, en tant que membre des Conseils d'Administration et/ou des Comités Paritaires, dans la gestion des différentes structures de formation qui drainent, pour certaines, des fonds provenant directement de notre profession. A titre d'exemple, C2P (Organisme paritaire collecteur agréé de la branche) a perçu, en 2004, près de 4 millions d'Euros des fabricants de peintures, encres et colles.

Concernant le Technique et Réglementaire, année après année, les processus législatifs tant français qu'européen s'enrichissent... Certains diraient "se complexifient". 2004 n'a pas failli à cette règle et 2005 s'annonce déjà prometteuse.
Le développement durable devient le fer de lance de l'action réglementaire. REACH, principe de précaution, charte de l'environnement, COV, GHS, la liste s'allonge quotidiennement.

Pour autant, votre fédération n'en oublie, ni le quotidien, ni le terrain, et vous représente chaque jour dans les instances françaises de la normalisation (AFNOR), de la certification (ACQPA), des donneurs d'ordre (EDF, SNCF, DGA, DCN...), et des entrepreneurs.
Bien entendu, nous continuons d'intervenir auprès de nos Ministères de tutelle et des organismes gouvernementaux pouvant vous apporter une aide (ADEME, ANVAR, ...). Nos actions se poursuivent au plan européen (CEPE, FEICA, CEN) et au plan global (ONU, ISO, Coatings Care, ...).

Le Lobbying au cœur de notre action – Afin de défendre les intérêts de nos professions, nous entretenons au quotidien des relations privilégiées avec les décideurs des Ministères, les parlementaires français et européens.
Cette année 2004 a été marquée par notre volonté d'aller au-delà, en échangeant directement sur le terrain, dans le site de production d'un adhérent de la FIPEC, avec les représentants de trois ministères clés pour notre secteur (Ministères de l'Industrie, du Travail et de l'Environnement).

Le Développement Durable – Nous avons conçu et développé un questionnaire informatisé de pré-diagnostic. L'objectif est double :
- permettre de vous auto-évaluer et d'obtenir une vision de votre entreprise par rapport au développement durable ;
- nous permettre d'avoir une vision globale de notre profession afin de cibler nos actions pour mieux vous aider à vous développer de façon durable.

Le guide ATEX, dans un autre domaine, est une première dans le monde industriel, et commence à servir de référence pour de nombreux organismes. C'est ainsi qu'il est très convoité et que de nombreuses sollicitations extérieures nous poussent à envisager sa traduction en Anglais. Merci à tous les adhérents qui ont contribué à sa création.

Le logiciel COVexpert, unique en son genre, conçu par la FIPEC, après avoir été validé par l'ADEME, est à présent opérationnel chez de nombreux adhérents.
Toujours concernant les COV, le Groupement Carrosserie

Rapport du Délégué Général

a réuni les trois plus importantes organisations syndicales regroupant les réparateurs automobiles pour la rédaction de leur SME.

COATINGS CARE – Ce programme d'engagement volontaire de progrès est l'outil à privilégier dans le cadre du développement durable, inscrit à ce jour dans la Constitution française. La meilleure preuve en est, que les entreprises, ayant adhéré au programme Coatings Care, ont non seulement rejoint globalement les meilleures entreprises sur le plan HSE, mais encore les dépassent en termes d'optimisation des déchets, d'économie d'énergie et de rentabilisation des matières premières.

Le décret sur la prévention des risques chimiques du 23 décembre 2003, qui a été mis en œuvre courant 2004, a modifié les dispositions du Code du Travail. Ce texte renforce les modalités d'évaluation par l'employeur des risques encourus pour la santé et la sécurité des employés, détaille les mesures de prévention, ainsi que les mesures techniques et d'organisation du travail que doit prendre l'employeur.

Un autre décret, en date du 24 juillet 2004, transposant une partie des dispositions de la directive 99/45/CE **"Préparations dangereuses"**, traduit la volonté du Gouvernement de rendre plus efficaces les actions en faveur de la santé au travail, notamment dans les secteurs industriels.

Dans le domaine des substances et préparations, la France est enfin à jour ! Sont concernées : les préparations dangereuses, les substances dangereuses, les Fiches de Données de Sécurité.
La transposition tardive de ces directives implique une application immédiate de ces textes et en conséquence la DGCCRF a, dès à présent, tout pouvoir pour entreprendre des contrôles sur le terrain.

REACH – Plus l'échéance approche, plus l'iceberg grossi ! Pour le moment nous ne pouvons contrôler que la partie visible. Beaucoup de zones d'ombre apparaissent à la lecture de ce texte, surtout lorsque les fabricants de préparations souhaitent identifier ce qu'ils ont à faire.
La FIPEC soutient les principaux objectifs de REACH, que la Commission européenne a publiés en 2001 : atteindre un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en conservant une industrie innovante et compétitive. Toutefois, la proposition de réglementation présentée par la Commission européenne, le 29 octobre 2003, ne semble pas être le moyen le plus approprié pour atteindre ces objectifs.

Le projet REACH :
- Est trop bureaucratique et complexe, trop onéreux ;
- Entraînera la diminution des performances des produits, par la disparition de nombreuses substances chimiques (polymères, résines, solvants, additifs) ;
- Ne protègera pas la confidentialité, le savoir-faire et la propriété intellectuelle des produits ;
- Entraînera une concurrence déloyale de la part d'importations d'articles peints, imprimés ou collés.

La directive Biocide qui est en place, est en fait un coup d'essai de REACH et nous donne une idée de ce qui se prépare...3000 molécules Biocides existantes, 1000 répertoriées par le législateur, 350 dossiers potentiels... Et bien moins de substances car vous imaginez aisément que pour des raisons économiques, certaines d'entre elles ne seront pas présentées, compte tenu du coût : 150 000 Euros par substance.

Ethers de Glycol – Polémique autour des éthers de glycol..., encore et toujours !
La FIPEC en étroite collaboration avec les producteurs de solvants (OSPA), a établi une charte, officiellement reconnue par les Ministères de la Santé et de l'Industrie. La meilleure preuve est sa présence sur le site Internet du Ministère de la Santé.

Coté Transport, votre Fédération a accueilli le Groupe européen de CEPE en présence du responsable ministériel des Transports. Le suivi des actions de lobbying au niveau de l'ONU, ainsi que les échéances 2007 du GHS, ont été pris en considération.

La Commission Technique, sous la Présidence de Didier Lefebvre, s'est régulièrement réunie en 2004. Deux journées à thème ont complété ses travaux : l'une sur "la sécurité et la responsabilité pénale", l'autre sur "la gestion de crise".

Relations européennes
Je ne serais pas exhaustif dans mon rapport 2004, si je n'abordais le sujet de l'Europe.
L'Europe est de plus en plus présente dans notre entourage. Le référendum sur la Constitution européenne en est la preuve sur le plan national ; nos professions n'échappent pas à cette évolution tant économique que politique.
Pour FIPEC, l'Europe est présente à travers CEPE, aux côtés des autres associations nationales depuis plus de cinquante ans. L'évolution de CEPE a suivi celle de nos professions ; elle a été progressive et consensuelle avec une réelle volonté d'accélération en 2004, sur laquelle le Président s'exprimera dans son rapport.

Rapport du Délégué Général

Nos activités syndicales professionnelles s'organisent autour d'un concept résumé dans cette maxime : "Qui se ressemble s'assemble". C'est le sens de nos systèmes associatifs, c'est la base étymologique de nos syndicats, c'est l'essence et l'identification de notre fédération.
A l'intérieur des Associations professionnelles et, suivant le même principe, se créent des groupes et des sous-groupes en fonction des circonstances.
La FIPEC en est l'exemple avec ses syndicats, ses groupements, ses commissions.
En Europe, ceux qui se ressemblaient se sont assemblés dans CEPE depuis 1951, avant même que l'Union européenne se soit constituée.
Ceci étant, ils espèrent, avec la mise en place d'une nouvelle conception européenne, que les entreprises s'impliqueront davantage, dans la vie professionnelle européenne et dans les structures qui la représentent.
C'est d'ailleurs dans cet esprit que les Fabricants d'Encres d'Imprimerie ont décidé la création d'EUPIA pour une meilleure identification et gestion de leurs problèmes européens.
En tout cas, si les entreprises et particulièrement les PME/PMI n'ont pas eu encore l'occasion de beaucoup se manifester, sachez que votre Délégué Général et son équipe ont trouvé, avec CEPE et l'Europe, un surcroît d'activité dans l'émergence des nombreux problèmes soulevés par la détermination de CEPE d'optimiser sa gouvernance.
Cette optimisation est assortie d'un programme de diminution du coût total des cotisations payées aux organismes au niveau de l'Europe.
CEPE recherche une harmonisation des cotisations qui, suivant les pays, sont calculées aujourd'hui sur des bases différentes et lorsque les bases sont les mêmes, avec des taux très divers.
Les comparaisons entre fédérations nationales nous ont donné néanmoins la satisfaction de constater que les niveaux de cotisation FIPEC sont très inférieurs à la moyenne et pour des prestations meilleures.
FEICA, Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs, mène en ce moment une réflexion similaire à celle de CEPE portant sur les mêmes objectifs : gouvernance, cotisations, coûts.

Pour conclure, j'insisterai sur l'aspect communication

Durant les dernières années, l'attention avait surtout été focalisée sur la communication vers les adhérents ; celle-ci avait été optimisée, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies. En 2004, une newsletter mensuelle, destinée aux Chefs d'Entreprise a été mise en place. Elle récapitule les principales activités et les thèmes traités par les différents départements sur le mois écoulé et rappelle les prochaines échéances.
Dans un contexte médiatique qui, hélas, n'est pas toujours favorable à nos secteurs d'activité, il est apparu crucial de pouvoir valoriser nos savoir-faire de manière beaucoup plus large. Deux axes ont été parallèlement mis en œuvre : celui d'une communication institutionnelle, en collaboration avec une agence de presse d'une part, et sectorielle, d'autre part, permettant ainsi de décliner les spécificités de chaque métier.
Partant du constat que beaucoup d'informations sont régulièrement publiées sur des sujets qui touchent au plus près nos adhérents, il était important de pouvoir prendre la parole.
Le dispositif proposé par l'agence de presse retenue par la FIPEC, avait donc pour objectif, de faire connaître la FIPEC, mettre en valeur les activités de ses adhérents et faire valoir leurs positions
Une lettre d'information intitulée "l'essentiel FIPEC" a été diffusée à l'ensemble des journalistes de la presse professionnelle et grand public. Pour répondre à l'actualité, ce dispositif a été complété par deux communiqués relatifs à l'évolution des matières premières et aux Ethers de Glycol.
Cette communication via les relations presse est une action sur le long terme, dont l'objectif ambitieux est de modifier en profondeur une image faussement négative de nos produits et rappeler que nos adhérents sont des industriels responsables.

Les actions que nous menons sont et seront entreprises dans le respect de l'éthique, des objectifs et du budget.

Michel LE TALLEC

Rapport d'activité économique

Avec 2.5%, le taux de croissance 2004 est le plus élevé depuis quatre ans. Cependant, si l'on y regarde de plus près, ce chiffre ne rassure pas, car tous les moteurs de la croissance n'ont pas fonctionné au même rythme tout au long de l'année, avec une confiance des consommateurs qui s'essouffle et un taux de chômage qui ne reflue pas. De plus, le commerce extérieur de la France souffre d'une structure qui ne permet pas de tirer parti de la bonne conjoncture mondiale et du dynamisme des pays émergents.
Par ailleurs, cela masque des disparités très fortes selon les secteurs. Les adhérents de la FIPEC en attestent, et le rapport du Délégué Général en témoigne.

Une des constantes économiques très fortes ayant marqué l'année 2004, outre le niveau élevé de l'Euro, est la hausse importante des matières premières. Lorsque l'on sait que le poste achats matières premières représente entre 50 et 60% du prix d'un produit, on mesure aisément l'impact de ce phénomène sur l'activité de nos entreprises.

Dans ce contexte chahuté, une constante se dégage encore plus fortement pour nos adhérents ; c'est celle de la nécessité de mieux mettre en valeur les secteurs d'activité et leurs savoir-faire, condition essentielle à la défense des professions que la FIPEC représente, auprès de toutes les parties prenantes. Cette problématique a été, pour le département économique de la FIPEC, au cœur des actions 2004. Qu'il s'agisse de l'édition des statistiques, de la gestion de groupements ou de la communication, tout converge vers une meilleure visibilité de nos univers.

Le Département Économique

Et de fait, la nature des activités du Département durant ces dernières années a profondément évolué et la notion d' "économique" s'est considérablement étendue.

La réalisation des statistiques est bien entendu toujours au cœur des préoccupations. Elles ont toujours été la base incontournable pour les adhérents, afin de se situer par rapport à leurs marchés, mais elles sont devenues également au fil du temps un outil nécessaire, pour défendre les positions de nos entreprises auprès des pouvoirs publics locaux et européens. Cette tendance n'a fait que s'accentuer en 2004, impliquant des remises en question de l'existant. La représentativité de ces statistiques est plus que jamais essentielle et implique la collaboration de l'ensemble des participants aux différents panels.

De même en 2004, comme par le passé, l'organisation de réunions de Groupements/Sections/Commissions et Groupes de Travail, plus de 60 au total tout au long de l'année, a permis aux membres d'échanger sur les sujets intéressant la profession. Le phénomène nouveau depuis quelques années, et qui s'est amplifié en 2004, est l'interaction beaucoup plus forte entre les sujets économiques et réglementaires. En effet, la multiplication et l'impact des nouvelles réglementations préoccupent de plus en plus les chefs d'entreprises, responsables commerciaux et marketing, car cela a des conséquences non négligeables sur l'activité de l'entreprise dans son ensemble.

Enfin, sur 2004, une nouvelle facette est apparue, qui est celle de la Communication. Durant les dernières années, l'attention avait surtout été focalisée sur la communication vers les adhérents ; celle-ci avait été optimisée, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies. En 2004, afin de renforcer ce dispositif et faire mieux connaître les travaux des différents Groupements et Commissions, une newsletter mensuelle, destinée aux Chefs d'Entreprise a été mise en place. Elle récapitule les principales activités et les thèmes traités par les différents départements sur le mois écoulé et rappelle les prochaines échéances.

Cependant, dans un contexte médiatique, qui, hélas, n'est pas toujours favorable à nos secteurs d'activité, il est apparu crucial de pouvoir valoriser nos savoir-faire de manière beaucoup plus large. Deux axes ont été parallèlement mis en œuvre : celui d'une communication institutionnelle, en collaboration avec une agence de presse d'une part, et sectorielle, d'autre part, permettant ainsi de décliner les spécificités de chaque métier.
Nous reviendrons un peu plus loin dans ce document sur le détail de ces actions sectorielles, mais arrêtons-nous tout d'abord sur la communication institutionnelle qui a été initiée.

Il est intéressant au préalable de rappeler quels étaient les objectifs de la Communication qui a été mise en œuvre.
Partant du constat que beaucoup d'informations sont régulièrement publiées sur des sujets qui touchent au plus près nos adhérents, il était important de pouvoir prendre la parole et faire valoir nos positions.

Le dispositif proposé par l'agence de presse retenue par la FIPEC, avait donc pour objectif :
- de faire connaître la FIPEC
- pour mettre en valeur les activités de ses adhérents
- et faire valoir leurs positions

Une lettre d'information intitulée "l'essentiel FIPEC" a donc été diffusée à l'ensemble des journalistes de la presse professionnelle et grand public. Pour s'adapter à

l'actualité, ce dispositif a été complété par deux communiqués, relatifs à l'évolution des matières premières et aux Ethers de Glycol.
Cette action de communication via les relations presse est une action sur le long terme, dont l'objectif ambitieux est de modifier en profondeur l'image souvent négative de nos produits et rappeler que nos adhérents sont des industriels responsables.

les actions des groupements, sections et commissions

Communications sectorielles

Différentes actions de communication ont été engagées ou poursuivies en 2004, certaines trouvant leur prolongement en 2005. Elles témoignent d'une part de la nécessité de développer une image forte et qualitative et d'autre part de l'intérêt d'une collaboration en filière.

• Peintres & Peintures pour la France : la tournée du bus s'est poursuivie auprès des jeunes des collèges. Le nombre de collégiens rencontrés, de villes parcourues et les retombées médiatiques continuent à démontrer la force et la pertinence d'une telle opération. Cependant une réflexion a été engagée courant 2004 sur le repositionnement des objectifs et les axes futurs que souhaitent développer les partenaires de la filière. L'arrivée de Dorothée Chopinaud en décembre 2004, Chargée de mission 3PF, travaillant en étroite collaboration avec les différents interlocuteurs de la filière va permettre de déterminer et mettre en place la stratégie 2005- 2006.

• Commission Poudres : afin de valoriser cet univers, la création de pages spécifiques sur le site internet de la FIPEC a été décidé. Une architecture a été proposée et la mise en ligne devrait être opérationnelle courant 2005.

• Commission des Acheteurs : face à la situation préoccupante, liée à l'évolution des matières premières, la Commission s'est réunie deux fois sur 2004, afin de mettre en place un nouvel indicateur, qui sera publié trimestriellement. Un Communiqué a été rédigé, dont la presse s'est fait l'écho début 2005.

• Groupement Carrosserie : suite au travail de filière, qui avait été engagé dans le cadre de la réglementation sur les COV, la mise en place d'une communication auprès des carrossiers a été planifiée et sera mise en œuvre courant 2005. Un groupe de travail s'est constitué, afin de rédiger un document permettant de vulgariser cette réglementation.

• Colles structurales : suite à l'étude de la DIGITIP (Ministère de l'Industrie) sur les perspectives du collage, les 3 volets du plan d'action préparé par la section ont été mis en œuvre :

- e-mailing
- page web
- dossier de presse

selon les quatre thèmes mis en avant dans l'étude :

- coût/productivité
- performance
- esthétique
- environnement

permettant ainsi de valoriser les points forts de cette technologie.

• Encres : une nouvelle campagne de communication sur l'image de la profession intitulée "usez du pouvoir des encres", sous forme d'insertions presse a été lancée en 2004, avec pour objectif de capitaliser, suite aux campagnes précédentes, sur l'image positive des encres, en ciblant aussi bien les utilisateurs que les bénéficiaires.

Par ailleurs, le travail de filière, engagé dans le cadre de l'Association "Le Comité de l'Ecrit", s'est concrétisé par l'organisation du Forum de l'Ecrit les 18 et 19 juin 2004. Impliquant tous les acteurs de la chaîne de l'écrit, les imprimeurs, les fabricants de papiers, la presse, l'édition et les fabricants d'encres, représentés par leur syndicat respectif, ce type d'action a pour but de promouvoir l'écrit et ses valeurs. Les tables rondes de ce forum, dont le thème était : "les jeunes aiment-ils l'écrit ?" ont rassemblé plus de 1800 personnes.

• Couleurs pour l'Art et l'Enseignement : afin de renforcer l'identité du Syndicat, la dénomination AFCALE (Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement) a été entérinée et la charte graphique du nouveau logo a été validée. Parallèlement, un Groupe de Travail a été constitué, afin de créer des pages spécifiques sur le site internet de la FIPEC. L'objectif est, en développant les thématiques propres à cet univers, d'augmenter la visibilité du syndicat, et valoriser l'image et les activités de ses adhérents.

Autres thématiques

Groupement Bâtiment : dans le cadre de la loi N.R.E., un groupe de travail en collaboration avec un consultant de l'AFDCC (Association Française des Credit Managers et Conseils) a rédigé une charte établissant, sur la base des pratiques de la profession, une proposition de calendrier afin de réduire progressivement les délais de paiement et se conformer ainsi à la réglementation. Ce document a été mis à la disposition de l'ensemble des membres du Groupement et sera le point de départ d'une démarche de concertation avec la filière.

Rapport d'activité économique

Groupement Grand Public : un Groupe de Travail portant sur les marques distributeurs s'est réuni, pour faire le point sur la structure des contrats MDD, et proposer des solutions, afin d'améliorer la gestion de ce marché, entre fabricants et distributeurs. UNIBAL ayant participé à l'une de ces réunions a proposé de travailler sur ce thème, afin d'élaborer un code de bonne conduite.

Dans le cadre de ce groupement, des présentations sur des thèmes, tels que "l'appellation bio" et la "sécurité générale des produits" ont été réalisées.

AFEI : afin de mieux suivre l'évolution des matières premières, les membres de l'AFEI ont souhaité mettre en place un indicateur, à partir de sources externes à la FIPEC et récapitulant, selon les deux familles d'encres retenues, quelques matières premières essentielles. Ce document est mis à jour mensuellement.

SFCA : lors de l'AG 2004, une conférence sur le thème de la "responsabilité du fait du produit", a été organisée. En effet, les fabricants étant de plus en plus exposés à des recours en recherche de responsabilité civile pour réparer un préjudice directement ou indirectement lié à l'emploi des produits, les différents aspects de cette question ont été présentés, d'une part sous l'angle juridique par un avocat, et d'autre part sous l'angle des assurances avec un consultant, spécialiste de ces questions.

Enfin, tout au long de l'année, les thématiques réglementaires telles que Reach, les COV, les biocides ou les ethers de glycol ont également été présentées, afin de sensibiliser les participants, dirigeants d'entreprises, responsables de marché ou marketing sur l'impact que peut avoir l'application de ces réglementations sur la commercialisation des produits.

2005

Améliorer la connaissance de nos activités auprès du public, faire mieux connaître les bénéfices qu'apportent nos produits dans la vie quotidienne, voilà un des dénominateurs communs de nos communications et l'une des forces de notre fédération et de ses adhérents. Pour être couronnée de succès, la démarche doit s'inscrire sur le long terme, et même si elle se révèle délicate à bien des égards, elle est au final un atout supplémentaire pour nos industriels, complétant et renforçant les dispositifs qu'ils mettent en place dans leurs propres entreprises, pour se maintenir dans la compétition internationale.

Dominique AYOUL

2004

Rapport d'activité sociale

L'année sociale a été ponctuée par une activité dense dans le domaine législatif et réglementaire avec la publication de textes majeurs qui auront des répercussions notables dans la vie des entreprises à l'instar de la loi du 4 mai 2004 relative "à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social" ou de la loi du 30 juin 2004 relative "à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées".

2004 a aussi été l'année de la réforme de l'assurance maladie, définitivement adoptée le 30 juillet 2004. Elle a eu pour corollaire la publication, le 21 décembre 2004, de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005 qui a notamment instauré une contribution à la charge des entreprises sur les préretraites amiante au profit du Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (Fcaata).
D'autres textes législatifs ou réglementaires, significatifs pour les entreprises, ont été publiés :

- l'ordonnance du 24 juin 2004 a simplifié diverses mesures concernant les conditions de travail et les relations du travail en abrogeant des dispositions devenues obsolètes et en harmonisant certaines règles, formalités et procédures,

- le décret du 28 juillet 2004 portant réforme de la médecine du travail. La conclusion, le 16 septembre 2003, de notre accord de branche sur la santé au travail anticipait certaines dispositions de ce décret,

- la loi du 9 août 2004 relative au soutien à la consommation et à l'investissement a permis un déblocage anticipé exceptionnel de l'épargne salariale,

- la loi de programmation pour la cohésion sociale définitivement adoptée par le Parlement le 20 décembre 2004. Cette loi abroge les articles de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, suspendus par la loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciement économique. Elle instaure une négociation triennale sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, pérennise et renforce les accords de méthode et prévoit un nouveau dispositif de reclassement dans les entreprises de moins de 1 000 salariés. Le texte réforme également l'apprentissage et clarifie la situation du temps de déplacement.

L'actualité sociale du second semestre 2004 a par ailleurs été marquée par deux dominantes :

- la concertation du Gouvernement sur les assouplissements à apporter aux 35 heures,
- le maintien de l'harmonisation du SMIC au 1er juillet 2005 et l'arbitrage des pouvoirs publics en faveur d'un allègement des charges sociales patronales plafonné à 1,6% SMIC à compter du 1er janvier 2005.

Parallèlement, il a été engagé des négociations avec les partenaires sociaux qui ont abouti :

- **Au niveau européen,** à l'accord-cadre sur le stress au travail ratifié le 8 octobre 2004, après neuf mois de négociations, par la Confédération européenne des syndicats (CES) et les organisations européennes représentatives des employeurs (UNICE, UAPME et CEEP)*.

- Au niveau national, à l'accord interprofessionnel, relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle du 1er mars 2004 signé par le MEDEF, la CGPME, l'UPA et les cinq organisations syndicales, et à un constat d'échec des négociations sur les restructurations.

- Dans notre branche professionnelle, à la conclusion de deux accords : l'accord du 2 février 2004 sur les départs à la retraite dans les industries chimiques et l'accord du 8 novembre 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie. Ces accords s'inscrivent respectivement dans la continuité de la loi portant réforme des retraites du 21 août 2003, et de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 décembre 2003 puis de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

Notre organisation professionnelle a signé ces accords aux côtés de l'UIC avec la CMTE-CFTC et la CFE-CGC pour les départs à la retraite, et avec la FCE-CFDT, la CMTE-CFTC, la CGT-FO et la CFE-CGC pour la formation professionnelle.

Trois réunions paritaires plénières consacrées à la négociation annuelle sur les salaires minima de branche se sont tenues respectivement en décembre 2004 et en janvier et mars 2005. La délégation patronale a proposé d'appréhender la politique salariale de façon plus globale dans le souci de rénover la politique de rémunération de la branche (en introduisant notamment le principe d'une rémunération garantie annuelle par coefficient et un montant en valeur absolue des primes d'ancienneté). Les négociations n'ont pas permis d'aboutir à un accord.

Les procédures d'extension des accords de branche sur le travail de nuit et la santé au travail dans les industries chimiques, signés par la FIPEC aux côtés de l'UIC, le 16 septembre 2003, ont fait l'objet d'un suivi attentif. L'accord sur le travail de nuit a, en effet, vu sa portée limitée par la publication d'un premier arrêté d'extension au Journal Officiel du 10 août 2004 frappé d'un "considérant" infondé qui ne permettait pas la mise en

** N.B. : *UNICE : Union des confédérations industrielles d'Europe - UAPME : Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises CEEP : Centre européen de l'entreprise publique et des entreprises d'intérêt économique général*

place directe du travail de nuit dans les entreprises ou son extension à de nouvelles catégories de salariés, alors que c'était bien l'objectif des négociateurs.

L'UIC et les Fédérations associées (dont la FIPEC en tant que signataire de l'accord) ont formé conjointement un recours gracieux auprès du Ministère du travail pour demander la suppression de ce considérant.

La publication d'un nouvel arrêté, le 11 octobre 2004, supprimant le considérant incriminé, a levé toute ambiguïté sur la portée de cet accord sur le travail de nuit.

L'arrêté d'extension relatif à la santé au travail a vu sa publication retardée notamment dans l'attente du décret portant réforme de la médecine du travail (publié le 30 août 2004). Cet arrêté d'extension a été publié au Journal Officiel du 11 janvier 2005.

La FIPEC a participé activement aux travaux préparatoires et aux négociations paritaires de la branche en concertation avec le **Comité Social de la Parachimie,** qui réunit trois **Fédérations associées de l'Union des Industries Chimiques, cosignataires de la convention collective nationale de la branche (la FIPEC, la FIP et la FNCG).**

Des échanges constructifs dans le cadre de sa commission sociale et des contacts réguliers avec ses adhérents ont permis à notre organisation professionnelle de se positionner dans la gestion de la convention collective en tenant compte de l'intérêt des entreprises et de leurs spécificités.
Face à la densité de la **législation sociale** et aux négociations à venir tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la branche, **la FIPEC** s'inscrit plus que jamais dans sa **mission d'information et de conseil auprès de ses adhérents,** et de représentation dans les différentes instances nationales.

En 2004, l'activité du département des affaires sociales s'est articulée autour des axes suivants :

♦ L'évolution de la législation sociale, des négociations interprofessionnelles et leurs incidences sur le dispositif conventionnel,

♦ La préparation et le suivi des négociations paritaires de branche sur les départs à la retraite, la formation professionnelle et la politique salariale dans les industries chimiques,

♦ Les travaux des groupes de travail ad hoc de l'Union des Industries Chimiques (UIC) et du MEDEF auxquels participaient la FIPEC,

♦ Les réunions du Comité paritaire chimie de C2P (OPCA de la branche), les Conseils d'Administration du CFA AFI 24 et les jurys d'examen de l'ITECH,

♦ Le service extranet du département des affaires sociales (circulaires sociales, accords de branche, indicateurs sociaux, ...) dont l'accès est réservé aux adhérents,

♦ La gestion du service de demandes d'emploi spécialisé sur les métiers de nos professions (professionnels expérimentés et/ou jeunes diplômés) et de propositions de poste à pourvoir émanant d'entreprises adhérentes de la FIPEC.

La Commission Sociale FIPEC

Présidée par M. Tayeb AMOURI (Akzo Nobel Coatings SA), la commission sociale est avant tout un **lieu d'échanges et de partages d'expériences,** source d'enrichissement pour ses participants. Elle s'est réunie cinq fois en 2004.

Cette commission est également un **lieu privilégié d'information** sur les avant-projets de loi, sur les négociations interprofessionnelles ou sur les travaux du groupe de propositions et d'actions (GPA) du MEDEF "Relations du Travail, Dialogue Social et Politiques de l'Emploi" présidé par M. Denis GAUTIER-SAUVAGNAC, et de consultation en amont sur les négociations paritaires de branche en cours ou à venir.

A titre d'exemple, l'harmonisation du SMIC et des garanties mensuelles de rémunération (GMR) au 1er juillet 2005, qui impactera les salaires minima de l'avenant 1 de la convention collective nationale des industries chimiques (CCNIC), a été le fondement d'un projet de rénovation de la politique salariale de la branche sur lequel les membres de la commission sociale se sont exprimés.
Il convient ici de rappeler que l'augmentation de la valeur horaire du SMIC au 1er juillet 2004, + 5,8%, a constitué une nouvelle étape vers cette harmonisation du SMIC et des GMR.

La commission sociale est enfin un lieu de réflexion avec l'intervention d'experts sur des thèmes relevant à la fois du management et de la prospective :
"Le management au féminin"
par Mme Danielle EOZENOU, Cabinet CORYPHEA, et M. Mickaël HOFFMANN-HERVE, M2H Consult ;
"Présentation de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 décembre 2003 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie"
par M. François TRAISNEL, Chef du service formation continue du MEDEF ;

Rapport d'activité sociale

"Et si la RH était de la gestion"
par M. Bernard GALAMBAUD, enseignant à l'ESCP-EAP ;
"Le management par les compétences"
par M. Jean-Luc SPRIET, Cabinet Compétences 21 ;
"Présentation de référentiels métiers"
par Mmes Estelle LUTA et Brigitte TOMETY, Sté SIGMAKALON ;
"Le management de la sécurité"
par Mrs Nicolas BROCHERIEUX, Groupe Dupont de Nemours, et Henri CORDIER, Sté SICPA ;

Les négociations interprofessionnelles sur la pénibilité au travail, l'emploi des seniors et la convention de reclassement personnalisé, la poursuite de la réflexion engagée avec les partenaires sociaux au niveau de la branche sur la politique salariale, la mise en place d'un observatoire prospectif des emplois et des qualifications des industries chimiques et la déclinaison dans les entreprises de la réforme du dispositif de la formation professionnelle constituent autant de sujets à aborder par la Commission Sociale de la FIPEC en 2005.

Les enquêtes de la profession et de la branche

Rémunérations

A l'instar des années précédentes, il a été réalisé une enquête sur les rémunérations versées en 2004. **86 établissements de la FIPEC représentant un effectif total de 8 427 salariés** (soit environ 40 % des effectifs de la profession) ont participé à l'enquête dont les résultats, non publiés, sont transmis aux seuls participants.
Cette enquête permet aux établissements du panel de disposer d'informations indicatives sur les rémunérations annuelles et les salaires mensuels de base par coefficient. Elle contribue enfin à nous éclairer sur la répartition des effectifs par coefficient et par sexe.
Les résultats font par ailleurs l'objet d'une consolidation au niveau de l'ensemble de la branche.

Dispositif d'allègement des charges sociales

Dans le cadre de la réflexion engagée par les pouvoirs publics quant à un assouplissement de la législation sur la durée du travail avec pour corollaire une modification du dispositif d'allègement des charges sociales, institué par la loi FILLON du 17 janvier 2003, la FIPEC a procédé, en juillet 2004, à une enquête auprès de ses adhérents afin d'apprécier l'impact d'une réduction de cet allègement à 1,5 SMIC contre 1,7 SMIC depuis le 1er juillet 2003.
La mobilisation des entreprises de la profession a permis à la FIPEC de faire valoir auprès des pouvoirs publics, en relation avec le MEDEF, l'impact significatif de la modification envisagée. In fine, l'allègement des charges sociales a été plafonné à 1,6 SMIC à compter du 1er janvier 2005.

L'emploi et la formation

L'emploi

Le taux de chômage, qui a atteint en décembre 2004 10% de la population active, s'avère très préoccupant.

La loi de programmation pour la cohésion sociale qui réforme le service public de l'emploi, la création de nouveaux type de contrat de travail (contrat export), la réflexion engagée sur le "contrat de travail intermédiaire" et le maintien dans l'emploi des seniors ont pour objectif d'améliorer la situation de l'emploi au niveau national.

En dépit de ce constat, susciter l'intérêt des jeunes à l'égard des métiers de l'industrie et des études scientifiques orientées sur nos secteurs d'activité demeure un défi à relever pour nos entreprises.

Dans la branche

Les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une relative stabilisation des effectifs au 31/12/2003* (-0,9% par rapport à 2002) pour l'ensemble des industries chimiques (code APE 24) avec 270.609 salariés.

Dans notre profession

Dans les peintures et les encres (code APE 243Z), les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une baisse de 3,1% des effectifs. Ils ont été ramenés à 17.378 au 31/12/2003*, contre 17.942 au 31/12/2002. Le nombre d'établissements recensé s'établit à 452 (461 au 31/12/2002). Le taux d'activité des femmes atteint 27,3% de l'effectif total.

Dans le secteur des colles et gélatines (code APE 246C) qui ne correspond pas exclusivement au SFCA, l'UNEDIC a recensé 71 établissements en 2003*, et un effectif global de 4.703 salariés au 31/12/2003 en stabilisation (-0,4%) par rapport à 2002 (4.720 salariés). Le taux d'activité des femmes est plus élevé que dans le secteur des peintures et encres avec 28,4% du total des effectifs du secteur.

La formation professionnelle

Les négociations interprofessionnelles sur l'entretien professionnel, le bilan de compétences, le passeport formation et la validation des acquis de l'expérience (VAE), qui s'inscrivaient dans la continuité de l'accord interprofessionnel (ANI) du 5 décembre 2003 et de la loi du 4 mai 2004, ont abouti à la rédaction des avenants du 8 juillet 2004 non ratifiés par les partenaires sociaux. Ces derniers ont manifesté par courrier en février

** N.B. : les chiffres annuels d'emploi de l'UNEDIC des différents secteurs d'activité sont publiés avec une année de décalage.*

Rapport d'activité sociale

2005, le souhait d'une ultime négociation sur ces deux avenants.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme du dispositif de la formation a été source de nombreuses questions d'application pour les entreprises.

Dans la branche

Aux termes de l'ANI du 5 décembre 2003 et de l'accord du 8 novembre 2004 sur la formation professionnelle dans les Industries Chimiques, un **Observatoire prospectif des métiers et des qualifications a été mis en place au niveau de la branche.**

Il a pour mission d'assurer une veille sur l'évolution des métiers au niveau régional, national, européen et international, afin d'anticiper leur transformation, l'émergence de nouveaux métiers voire la disparition de certains.

Un Comité de pilotage paritaire, composé de représentants des cinq organisations syndicales, de l'UIC, des Fédérations associées (dont la FIPEC) et de représentants d'entreprise en assurera le fonctionnement.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) des Industries Chimiques définira le programme annuel ou pluriannuel de l'Observatoire. Cette instance voit son rôle renforcé en ayant notamment pour mission d'éclairer, par ses recommandations, les partenaires sociaux de la branche en matière d'égalité d'accès à la formation, sur l'entretien professionnel, la VAE, le passeport formation ou les objectifs de professionnalisation.
Elle examinera par ailleurs les questions liées à l'emploi et aux qualifications en tenant compte des travaux réalisés par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications.
Elle est également informée des projets de licenciements économiques collectifs intervenant dans les industries chimiques.

Dans notre profession

Bilan de la formation en 2004 :

a/ l'ITECH a réalisé en 2004, un chiffre d'affaires de près de 141 K€ en recherche et développement au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.
Dans le cadre de la formation initiale, 25 étudiants ont obtenu en 2004 leur diplôme d'ingénieur en Peintures, Encres et Adhésifs dont 4 dans le cadre de l'apprentissage.
Le certificat de fin d'études post premier cycle de chimiste de formulation (cette formation a désormais le nom de Bachelor de l'ITECH) a été délivré à 10 étudiants dont 8 en colorimétrie.

En juin 2004, 11 élèves ont reçu leur diplôme de BTS Peintures, Encres et Adhésifs dont 3 par la voie de l'apprentissage.

Au titre de la formation continue, 217 stagiaires ont suivi des stages dispensés par l'ITECH dont 10 en formation continue diplômante Peintures, Encres et Adhésifs.

b/ L'utilisation des fonds de C2P (OPCA de la branche) :
C2P a collecté 77,15 millions d'Euros en 2004 au titre de l'alternance, de la formation continue et du capital temps de formation, dont 41,62 millions pour le secteur Chimie-Parachimie et **3,89 millions versés par les fabricants de peintures, encres et colles.**

En contrepartie ceux-ci ont bénéficié de **financements à hauteur de 2,17 millions d'Euros dans les conditions suivantes :**
- le recours à l'alternance : 107 contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation, ont été signés dans 65 entreprises des peintures, encres et colles, correspondant à des engagements de C2P de l'ordre de 0,98 millions d'Euros.

- la formation continue : 67 entreprises de nos professions (dont 27 de moins de 10 salariés) ont confié leurs dossiers à C2P Action ;

- le capital temps de formation : 30 entreprises ont déposé des dossiers concernant 136 stagiaires, donnant lieu à un total pris en charge par C2P de 0,69 millions d'Euros.

On constate en 2004, une progression du recours à l'alternance par rapport à l'année précédente et un nombre croissant d'entreprises ayant confié leur plan de formation à C2P.

c/ L'AFPEV, association créée par la FIPEC et l'AFTPVA, assure une formation permanente des techniciens de la profession, en tenant compte des évolutions techniques et réglementaires, sur la base de stages sur mesure ou sur catalogue. En 2004, 27 entreprises ont eu recours à l'AFPEV pour des stages de formation inter ou intra-entreprises qui ont concerné 78 salariés.

L'année sociale 2005 devrait notamment se caractériser par :
♦ le suivi des négociations interprofessionnelles sur des thèmes concernant nos secteurs d'activité tels que la pénibilité au travail et l'emploi des seniors,

♦ la poursuite des négociations de branche sur la politique salariale,

♦ les évolutions légales et réglementaires relatives à la négociation collective (loi du 4 mai 2004) ou aux 35 heures,

♦ la consolidation de la réforme du dispositif de la formation professionnelle,

♦ et enfin par la prise en compte du développement du dialogue social au niveau européen.

Dans ce contexte, la concertation et l'échange entre entreprises de la profession sont plus que jamais nécessaires à la défense de leurs intérêts dans les différentes instances interprofessionnelles ou professionnelles.

Isabelle MORIN-GIRARD

2004

Rapport d'activité technique et réglementaire

Année après année, les processus législatifs tant français qu'européens s'enrichissent...
Certains diraient "se complexifient".
2004 n'a pas failli à cette règle et 2005 s'annonce déjà prometteuse.
Le développement durable devient le fer de lance de l'action réglementaire : REACH, principe de précaution, charte de l'environnement, COV produits, GHS, ..., la liste s'allonge quotidiennement.

Pour autant, votre fédération n'en oublie ni le quotidien ni le terrain et vous représente chaque jour dans les instances françaises de la normalisation (AFNOR), de la certification (ACQPA), des donneurs d'ordre (EDF, SNCF, DGA, DCN,...), des entrepreneurs (GEPI, groupement des carrossiers,...).
Bien entendu, nous continuons d'intervenir auprès de nos ministères de tutelle (environnement, industrie, santé, transport) et des organismes gouvernementaux pouvant vous apporter une aide (ADEME, ANVAR,...). Nos actions se poursuivent au plan européen (CEPE, FEICA, CEN) et au plan global (ONU, ISO, Coatings Care,...).

La défense de nos professions passe de plus en plus par un travail en filière initié en 2003 par le "Comité de l'Ecrit" et qui s'est poursuivi en 2004 par l'élaboration d'un guide de Schéma de Maîtrise des Emissions pour la profession de la carrosserie-réparation, puis par la création de la filière de l'imprimé et de la filière de l'anticorrosion.

Le lobbying est au cœur de notre action

Afin de défendre les intérêts de nos professions, nous entretenons au quotidien des relations privilégiées avec les décideurs des ministères, des parlementaires, français et européens.
Cette année 2004 a été marquée par notre volonté d'aller au-delà en échangeant directement sur le terrain, dans l'usine d'un adhérent de la FIPEC, avec les représentants de trois ministères clés pour notre secteur.
C'est ainsi que nous avons organisé au printemps 2004 une visite en entreprise pour les ministères de l'industrie, du travail et de l'environnement.
Cette "première" pour la FIPEC a permis de faire connaître la réalité du monde industriel à nos représentants et a été très appréciée de tous les participants. Elle a permis en outre d'établir des relations très privilégiées avec les interlocuteurs-clés de ces trois ministères. **Les messages relatifs aux réglementations en vigueur ou à venir ont ainsi été bien compris et intégrés dans la réflexion des autorités compétentes.**
Cette expérience est à renouveler, tel est le souhait de nos interlocuteurs, et c'est avec grand plaisir que votre fédération va l'exaucer.

Développement durable

La médiatisation d'événements tels que les pluies acides, l'eutrophisation du Lac Leman et le nuage de Tchernobyl, a déclenché dans l'opinion publique la prise de conscience que la pollution franchissait les frontières,... et qu'il y avait un fort impact sur notre environnement et notre santé.
Face à cette médiatisation, à la sensibilisation de la population, aux problèmes sociaux et environnementaux, les pouvoirs politiques des pays dits "développés" ont pris conscience de la nécessité de développer le concept de développement durable.
Ainsi, 2004 a vu le vote par l'Assemblée Nationale de la Charte de l'Environnement, charte dans laquelle le développement durable est explicitement cité.
Ce concept a un impact direct sur la réglementation et a en particulier donné naissance aux directives COV 99/13/CE et COV 2004/42/CE. Il est à l'origine du règlement REACH et du GHS, ... et de bien d'autres choses à venir.
C'est la raison pour laquelle votre fédération attire souvent votre attention sur ce sujet.

Le questionnaire "Développement Durable"

C'est ainsi que nous avons conçu et développé un questionnaire informatisé de pré-diagnostic. L'objectif est double :
- vous permettre de vous auto-évaluer et d'obtenir une vision de votre entreprise par rapport au développement durable ;
- nous permettre d'avoir une vision globale de notre profession afin de cibler nos actions pour mieux vous aider à vous développer de façon durable.

En ce sens, votre fédération **a créé le premier outil de développement durable** qui a été exporté dans des pays tels que le Japon et devrait être prochainement mis en ligne sur le site de l'ADEME.

L'éco-conception

L'éco-conception est une approche globale rattachée au développement durable et qui permet de réduire les impacts négatifs sur l'environnement tout au long du cycle de vie des produits. Vous avez été informés des normes, aides financières et supports de communication grâce à notre newsletter.

ATEX

L'industrie des peintures, vernis, encres d'imprimerie, couleurs fines, colles et adhésifs, utilise un grand nombre

de matières premières et fournit aux clients une gamme de produits très diversifiée.
Parmi ces matières premières et produits finis, il y a des gaz, des liquides inflammables, des produits en poudre ou à l'état de poussière qui peuvent former avec l'air ambiant des mélanges explosifs (ATmosphères EXplosives).
Deux directives européennes sont venues modifier le paysage réglementaire. Elles concernent pour l'une la normalisation et la certification du matériel destiné à être installé en atmosphères explosives, pour l'autre la prévention du risque lié aux atmosphères explosives. Leur mise en œuvre s'avère plus délicate (termes sujets à interprétation, notions vagues, absences de définitions ...)
La FIPEC a donc décidé de créer un groupe de travail chargé d'élaborer un guide afin d'aider nos adhérents à appliquer ces nouveaux textes, notamment en ce qui concerne l'évaluation du risque, les règles d'exploitation et la mise en conformité du matériel existant.
Ce guide est une première dans le monde industriel, et commence à servir de référence pour de nombreux organismes. C'est ainsi qu'il est très convoité et que de nombreuses sollicitations extérieures nous conduisent à envisager sa traduction en langue anglaise.
Que tous les adhérents ayant contribué à sa création en soient ici remerciés.

Schéma de maîtrise des émissions de COV

Unique en son genre, le logiciel COVExpert, conçu par la FIPEC, après avoir été validé par l'ADEME, est à présent fonctionnel chez de nombreux adhérents.
Ce logiciel permet non seulement de vous mettre en conformité avec la directive 99/13/CE (mise en application le 31/10/2005), mais encore d'effectuer des simulations de process et/ou de formulations afin d'améliorer plus encore vos installations. En effet, la réglementation concernant les COV ne manquera pas d'évoluer dans les années à venir.
Face aux demandes des sociétés implantées en France et à l'étranger, nous envisageons la création d'une version en langue anglaise et intégrant les données climatiques de toute l'Europe.

COV Produits

Parution de la directive "COV Produits" - "Réduction des COV dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules".
Le 30 avril 2004, après 10 ans de négociations avec les instances européennes, la directive 2004/42/CE *relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules"* est parue.
Afin de permettre une application homogène et plus facile de cette directive, un travail de classification des produits dans les sous-catégories, de détermination des mentions de l'étiquetage obligatoire et une méthode fiable et reproductible de la mesure des teneurs en COV des produits ont été réalisés.
Fin juillet, la FIPEC envoyait à CEPE, sa proposition de classification pour discussion et intégration au niveau européen des spécificités françaises.
Il est à noter que 3 de nos sociétés adhérentes représentent la FIPEC dans les groupes de travail CEPE.

COATINGS CARE

Les 30 et 31 août 2004, le CCISC (Coatings Care Industry Steering Committee) s'est réuni afin d'échanger les meilleures pratiques entre chaque pays, comparer les résultats (indicateurs de performance), et définir un plan d'action pour faire évoluer ce programme au plan mondial.
Participaient à ce meeting : la France, les Etats-Unis, le Japon, l'Angleterre, et CEPE (le Canada et le Brésil s'étant excusés à la dernière minute)
En termes d'indicateurs de performance : les tendances pour les 6 dernières années pour la France révèlent que les entreprises ayant adhéré au programme Coatings Care ont non seulement rejoint globalement les meilleures entreprises sur le plan HSE, mais encore les dépassent (meilleurs résultats) en termes de déchets, d'économie d'énergie et de rentabilisation des matières premières.
N'hésitez donc pas à rejoindre notre programme. L'adhésion au programme Coatings Care est gratuite.

Hygiène et sécurité

Deux décrets ont fait l'objet de nombreuses communications/sensibilisations au cours de cette année, le premier relatif à la prévention du risque chimique, le second visant à l'amélioration de la protection des salariés contre les substances et les préparations chimiques.

Prévention du risque chimique

Un décret du 23 décembre 2003 a modifié les dispositions du code du travail, concernant :
- les règles générales de prévention du risque chimique
- les règles particulières de prévention à prendre contre les risques d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction
- les dispositions spécifiques à certains agents chimiques dangereux.

Ce texte renforce les modalités d'évaluation, par l'employeur, des risques encourus pour la santé et la sécurité des salariés, détaille les mesures de prévention, ainsi que les mesures techniques et d'organisation du travail, que doit prendre l'employeur.

Rapport d'activité technique et réglementaire

Protection de la santé des salariés

Un autre décret, en date du 24 juillet 2004, transposant une partie des dispositions de la directive 99/45/CE "Préparations dangereuses", traduit la volonté du gouvernement de rendre plus efficaces les actions en faveur de la santé au travail, notamment dans les secteurs industriels.

Ce texte a notamment adopté 2 mesures renforçant la protection des salariés :

- l'extension de l'obligation de la fiche de données de sécurité pour certaines préparations non classées dangereuses mais contenant au moins une substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement
- la clarification du classement des dangers cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction en distinguant nettement les 3 catégories en fonction de la connaissance des effets sur la santé de l'homme.

Substances et préparations

La France est enfin à jour ! Mais attention, la DGCCRF a dès à présent tout pouvoir pour entreprendre des contrôles sur le terrain...

Le 18 novembre 2004, ont enfin été publiés au Journal Officiel les arrêtés de transposition des directives ci-après, dont l'entrée en vigueur était initialement prévue au 30 juillet 2002 – l'application de ces textes est donc immédiate !

- Préparations dangereuses : Arrêté du 9/11/2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses et transposant la directive 99/45/CE
- Substances dangereuses : Arrêté du 9/11/2004 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et transposant la directive 2001/59/CE portant 28ème adaptation à la directive 67/548/CEE
- Fiches de Données de Sécurité : Arrêté du 9/11/2004 modifiant l'arrêté du 5/01/93 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE

REACH
Travail au niveau des instances européennes

La première lecture au parlement européen est retardée.

Que ce soit la présidence irlandaise ou la présidence luxembourgeoise du Parlement européen, celles-ci indiquent clairement que le projet ne sera pas soumis à une première lecture tant que toutes les parties prenantes n'en connaîtront pas réellement les tenants et les aboutissants.

Les élections d'un nouveau Parlement européen en juin dernier ralentissent également la prise en considération du projet REACH et la phase de première lecture.

Une campagne active a été menée par les députés "verts" européens s'appuyant sur REACH pour faire campagne.

Le Conseil des ministres de l'Union européenne continue l'analyse du projet de la Commission européenne du 29 octobre 2003. Les autorités nationales, représentées au niveau du conseil des ministres de l'Union européenne, ont besoin d'exemples concrets pour défendre la position de l'industrie.

La Commission européenne travaille sur des projets de documents d'aide à la mise en oeuvre de REACH, par le biais de l'élaboration de REACH Implementation Projects (RIPs) et plus particulièrement **RIP 3 : lignes directrices techniques et outils pour l'industrie.** Bien que REACH ne soit qu'un projet, la Commission européenne travaille déjà sur des outils permettant la mise en place de la future réglementation.

Une étude d'applicabilité de REACH est également en cours, programme **"SPORT"**, Strategic Partnership On REACH Testing. Des résultats sont attendus pour mai 2005.

Comment sont considérées nos préparations

Beaucoup de zones d'ombre apparaissent à la lecture de ce texte, surtout lorsque les fabricants de préparations souhaitent :

- identifier ce qu'ils ont à faire, et à partir de quand,
- savoir quand établir une évaluation de la sécurité chimique, un rapport de sécurité chimique.
- connaître le contenu de ce rapport, et celui de la fiche de données de sécurité afin de rendre sa lecture lisible et exploitable par l'utilisateur aval,
- savoir comment assurer la transmission d'une information de qualité tout au long de la chaîne d'utilisation.

La FIPEC soutient les principaux objectifs **du Livre Blanc sur une nouvelle stratégie en matière de produits chimiques** que la Commission européenne a publié en 2001: atteindre un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement tout en conservant une industrie innovante et compétitive.

Toutefois, la proposition de réglementation présentée par la Commission européenne, le 29 octobre 2003, connue sous le nom de **REACH**, ne semble pas le moyen le plus approprié pour atteindre ces objectifs.

Le projet REACH :

♦ Est trop bureaucratique, trop complexe, trop onéreux

♦ Entraînera la diminution des performances des produits par la disparition de nombreuses substances chimiques (résines, solvants, additifs, polymères).

♦ Ne protège pas la confidentialité, le savoir-faire et la propriété intellectuelle des produits.

♦ Entraînera une concurrence déloyale face aux importations d'articles peints, imprimés ou collés.

La FIPEC sensibilise les filières utilisateurs avals

La FIPEC informe les filières de l'emballage sur REACH:
♦ lors d'une intervention à l'UNITES, Union Nationale des Industries de Transformation d'Emballage Souple.

♦ Lors d'interventions régulières au SNFBM, Syndicat National des Fabricants de Boîtes, Emballages et Bouchages Métalliques dans le cadre des vernis intérieurs.

♦ Lors de réunions interprofessions.

Toujours le même constat : combien de nos préparations seront touchées ?, combien nécessiteront une reformulation, combien vont disparaître ?
Les filières ont du mal à concevoir qu'en l'état actuel du projet, il existe autant d'incertitudes et que les fabricants de préparations n'ont pas plus d'éléments à leur communiquer.

L'ère nouvelle d'une communication via l'émotionnel

"L'appel de Paris", "les chimistes répondent à l'Appel de Paris", "la vérité sur le cancer" et "l'autre vérité sur le cancer" (les Echos)... Autant de messages lancés par les scientifiques, les médias, les "verts", visant à convaincre le consommateur de la nécessité du renforcement des dispositions du projet REACH et de sa mise en place la plus rapide possible.
Il est alors important pour nos secteurs d'activités via les fédérations nationales, européennes, d'élaborer des campagnes de communication axées sur l'émotionnel au regard de nos activités, de connaître les bénéfices sur la santé et sur l'environnement que nous apportons...

Conclusions

A fin 2004, bien qu'aucune lecture officielle du Parlement européen n'ait été annoncée, les différents comités du Parlement (industrie, environnement...) travaillent sur le projet, en font l'analyse, émettent des rapports. Certains parlementaires présents sous la précédente législature ont été réélus et restent rapporteur de leur groupe politique. Ils connaissent alors très bien le sujet et peuvent être un élément non négligeable de persuasion pour leurs congénères.

La FIPEC participe activement aux travaux européens et essaie au mieux d'informer ses adhérents. A travers ces échanges, il en ressort toujours le même constat, que ce soit pour les permanents de la fédération ou les adhérents, comment communiquer sur un sujet si vaste et si confus, comportant autant d'incertitudes et si peu d'éléments concrets ?

BIOCIDES

Le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) a transposé la directive Biocides en droit français en 2004, via un décret, 3 arrêtés et un avis.
L'arrêté relatif aux redevances a fait l'objet de nombreuses discussions entre ministère de l'environnement, ministère du budget et ministère de l'industrie. La FIPEC et le Syndicat de Préservation du Bois, en étroite collaboration avec la Direction Générale de l'industrie ont de nombreuses fois, discuté du dossier afin de trouver les arguments démontrant l'inadéquation entre les montants relatifs à l'autorisation de mise sur le marché des produits, les coûts d'homologation des dossiers, les entreprises et les chiffres d'affaires concernés. Les montants retenus sont très élevés sans être forcément justifiés.

La directive biocide est en fait un coup d'essai "REACH" et peut nous donner une idée de ce qui se prépare :
- sur 956 substances identifiées au 14 mai 2000, seulement 364 substances (soit 38% des substances identifiées) devraient faire l'objet d'une évaluation afin d'être incluses en annexe de la directive "biocides", au moins 592 substances (soit 62% des substances identifiées) disparaîtront du marché, au plus tard au 1er septembre 2006. Dans le cadre de la préservation du bois, entrée dans le processus depuis juillet 2004, sur 81 substances notifiées, 39 seulement sont soutenues.

Au-delà de la disparition des substances actives, la FIPEC souhaite sensibiliser ses adhérents sur le besoin de faire, dès à présent, un point de sa situation relative à ces exigences, présentes ou à venir, d'établir un calendrier par rapport à ces exigences afin de profiter au mieux de la période transitoire pour se mettre en conformité.

ETHERS DE GLYCOL

Polémique autour des éthers de glycol,... encore et toujours !

La Direction Générale de la Santé avait demandé aux producteurs de solvants oxygénés représentés par l'OSPA (Oxygenated Solvent Producers Association) ainsi qu'aux fabricants de peintures et vernis représentés par la FIPEC d'établir une charte relative à l'utilisation des éthers de glycol toxiques pour la reproduction de catégorie 2. Ces chartes ont été présentées officiellement au Ministère de la Santé par le Ministère de l'Industrie au cours d'une conférence de presse ; ces dernières ont reçu un accueil très satisfaisant de la part des autorités et sont

dorénavant disponibles –entre autres- sur le site du Ministère de la Santé.

Le dossier aurait pu se refermer, mais... la France s'est singularisée !
La Direction des relations du Travail, nonobstant l'avis rendu par la Commission Nationale d'Hygiène et de Sécurité, a recommandé pour le butyl-glycol (substance très largement utilisée dans nos secteurs d'activité) une valeur limite d'exposition professionnelle 10 fois inférieure à la valeur européenne préconisée, soit 2 ppm !
L'OSPA et la FIPEC ont donc procédé à un recours gracieux contre un arrêté du 30/06/2004 auprès du Ministère du Travail ; les autorités ont néanmoins confirmé leur décision de maintenir à un tel niveau cette VLEp.

... Et encore et toujours les abus médiatiques centrés principalement sur les peintures, encres et colles, alors même que l'AFSSE et l'INSERM, après réactualisation de l'expertise collective réalisée par l'INSERM, n'ont pu que constater, certes avec surprise, la somme de nouvelles données émanant des producteurs, et la présence de plus en plus faible d'éthers de glycol dans nos produits.

Transport

Les réglementations liées au transport de matières dangereuses, qu'elles soient relatives à l'ADR (route), à l'IMDG (mer) ou au IATA (air), sont en évolution permanente et donnent le jour à de nouveaux textes tous les deux ans pour le premier et annuellement pour les deux autres. Ces textes proviennent de recommandations de l'ONU et nécessitent un suivi constant et une vigilance accrue pour leur mise en œuvre sur le plan national, européen et international.
C'est la raison de l'existence d'un groupe européen sous l'égide de CEPE qui se réunit deux fois par an et auquel votre fédération participe. A l'automne dernier, la FIPEC recevait sur son territoire ses homologues européens et avait convié à cette occasion M. PFAUVADEL, du Ministère des Transports. L'opportunité était ainsi donnée à chacun d'échanger sur la définition et le suivi des actions de lobbying au niveau de l'ONU tout en prenant en considération les échéances de 2007 et du GHS.

Communication

Sécurité et responsabilité pénale

La responsabilité pénale générale (selon les dispositions du Code Pénal) peut être engagée à l'encontre de toute personne physique et morale ne respectant pas l'intégrité physique et la vie d'autrui.

La responsabilité pénale spécifique au travail (selon les dispositions du Code du Travail) peut être engagée à l'encontre de tout chef d'entreprise ne respectant pas les règles de santé-sécurité. La gestion des risques est inhérente à la fonction du chef d'entreprise, acteur de la vie économique et sociale. Il doit être conscient des obligations qui pèsent sur lui en sa qualité de dirigeant et mettre en œuvre une prévention efficace des risques liés au management de l'entreprise. En France, l'existence de nombreuses règles de droit dans des domaine divers concernant l'entreprise (hygiène et sécurité du travail, respect de l'environnement, législation sociale) offre un champ à la fois vaste et diversifiée de la gestion des risques.
C'est la raison pour laquelle, afin de donner aux dirigeants d'entreprise une vision globale et réactualisée de leurs responsabilités civile et pénale, la FIPEC a sollicité Maître MARTIN pour intervenir sur ce thème. Nombreux furent les participants à ce séminaire qui s'adressait aussi bien aux chefs d'entreprise, qu'à l'encadrement, aux fonctionnels Hygiène et Sécurité, chefs de personnel, et toute personne confrontée au risque chimique.

Gestion de crise

La pression politique forte concernant l'environnement (charte de l'environnement, REACH, ...) braque les projecteurs médiatiques sur l'industrie chimique et sur nos professions. L'exemple de la légionellose a démontré s'il en était besoin la nécessité de réagir avec rapidité, précision et professionnalisme à de telles crises, mais plus encore de s'y préparer.
Impacts de foudre, une cuve qui explose...
Les média débarquent chez vous ! deux caméras, 3 micros, 2 projecteurs, les questions fusent "pourquoi vendez-vous des produits toxiques ?", "pourquoi personne ne s'occupe de la sécurité dans votre usine ?", "encore un accident, mais que faites-vous ?"...
Prendre conscience que de telles crises peuvent arriver chez vous, identifier les causes possibles et établir un plan d'urgence pour être prêt à toutes éventualités, tels ont été entre autres les thèmes que nous avons abordés lors d'une conférence sur ce thème, organisée par la FIPEC en octobre 2004.

Certification / Normalisation

Sous cette bannière, plusieurs entités :
- ACQPA (Association de Certification et de Qualification des Peintures Anticorrosion)
- AFNOR (Association Française de Normalisation)
- CEN (Comité Européen de Normalisation)
- OHGPI (Office d'Homologation des Garanties de Peintures Industrielles), dans lesquels votre fédération agit au quotidien afin de défendre vos intérêts.

Rapport d'activité technique et réglementaire

L'année 2004 a ainsi vu le lancement de plusieurs groupes de travail :
- sur la création d'un référentiel "Revêtements par peintures des bétons d'ouvrage souterrains et autres ouvrages de génie civil" ;
- sur la normalisation en revêtements Bâtiment avec la création de deux sous-comités (TC139/WG1 et TC139/WG10) dans le cadre des travaux du CEN.
• TC139/WG1 : Coating systems for masonry
• TC139/WG10 : Efficacy of film preservatives for paints and varnishes.

Il est en effet indispensable de participer très en amont aux processus de normalisation, les normes ainsi développées étant incluses dans les textes réglementaires par le biais des directives "Nouvelle Approche".

ANTICORROSION-MARINE

Accueil des fabricants étrangers au sein du groupement anticorrosion/marine.

Deux conventions ont été rédigées, l'une entre le groupement anticorrosion/marine de la FIPEC et la SOGEFI (Société de Gestion de la FIPEC), et l'autre entre le groupement anticorrosion/marine de la FIPEC et la société candidate.

Nous disposons ainsi de la possibilité d'accueillir les fabricants étrangers au même titre que le GEPI (Groupement des entrepreneurs de peintures industrielles).

Claudie MATHIEU
Philippe BRUNET
Pascale BLANCHON

LES CHIFFRES

2004

Répartition des entreprises et des salariés

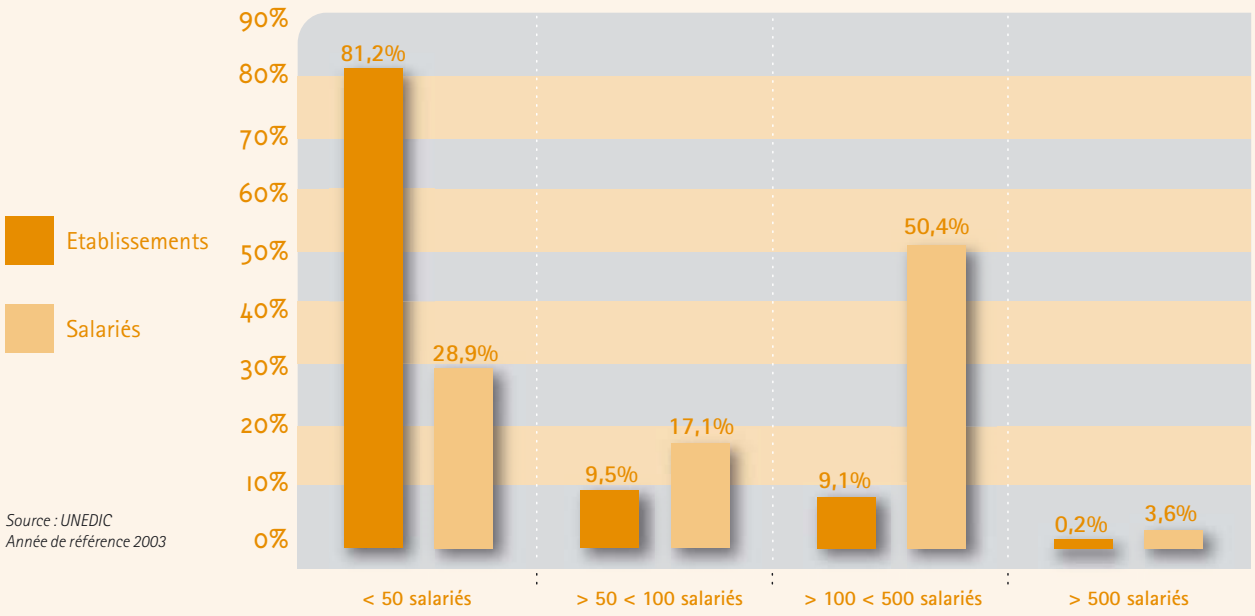

Source : UNEDIC
Année de référence 2003

Nombre de groupes et sociétés affiliés : 159

Source : FIPEC

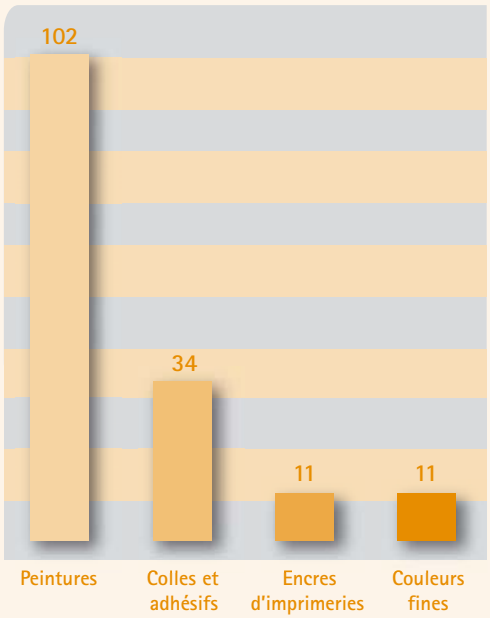

Effectifs par secteur d'activité (estimations) : 22 081

Source : UNEDIC/FIPEC - Année de référence 2003

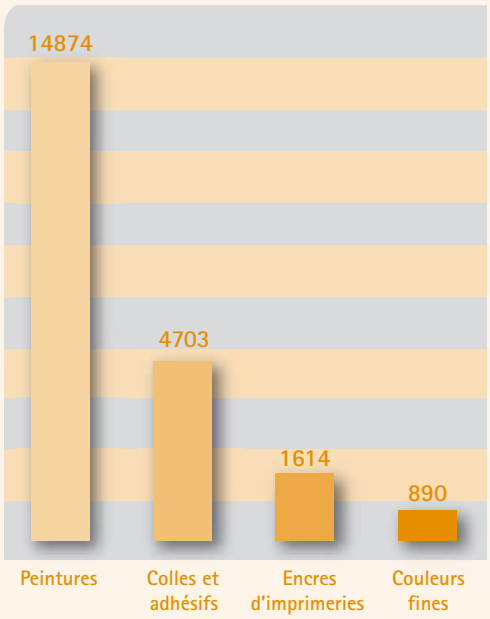

Ventes en France (Hors exportations)

Évolution des ventes de peintures par marché

Ventes Peintures
Tous marchés confondus

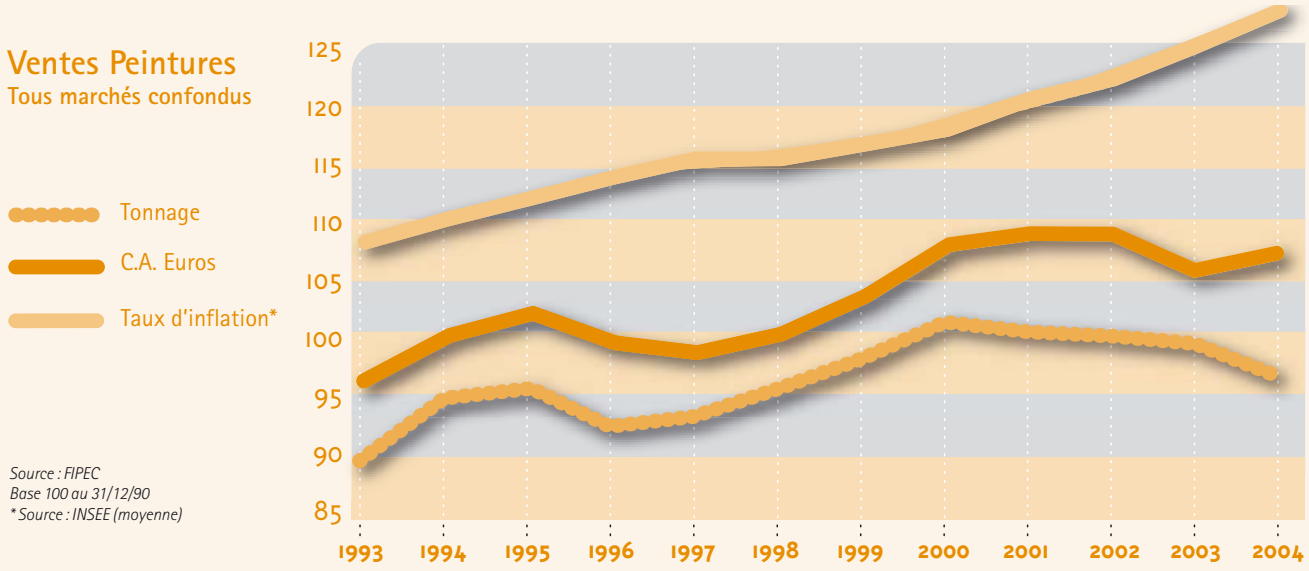

Source : FIPEC
Base 100 au 31/12/90
** Source : INSEE (moyenne)*

Ventes Peintures Bâtiment
Tous produits, hors enduits

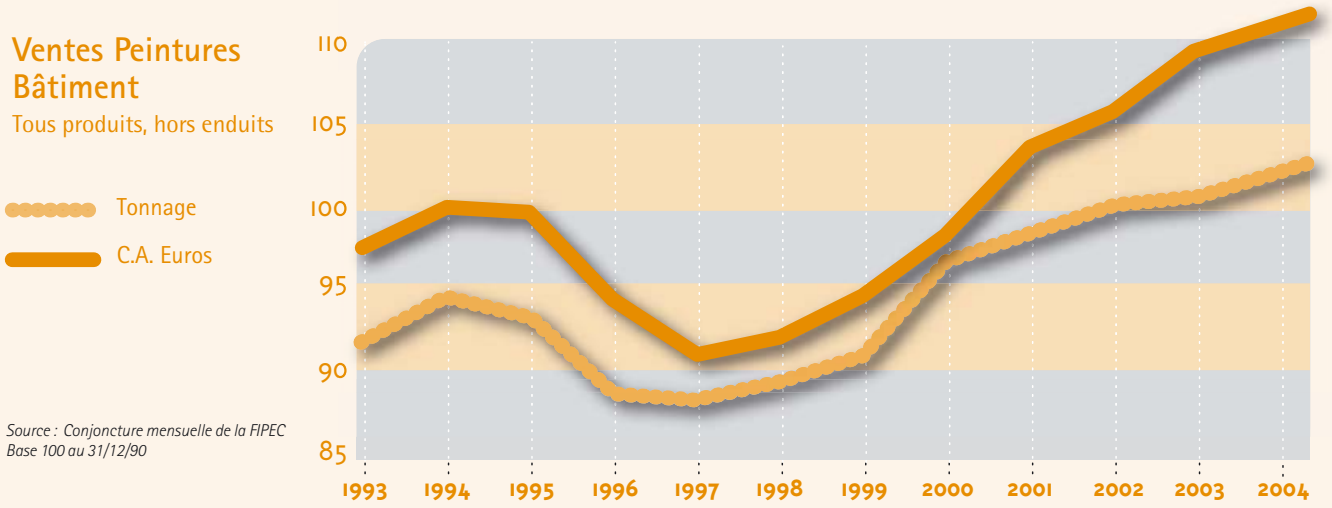

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/90

Ventes Peintures Grand Public
Hors enduits

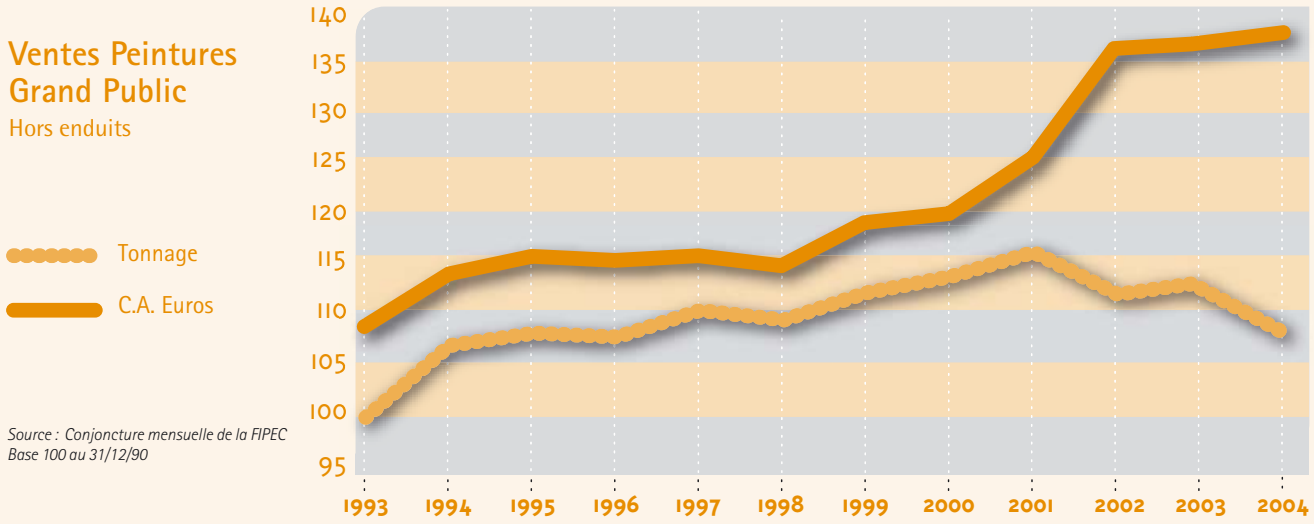

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/90

Ventes en France (Hors exportations)

Évolution des ventes de peintures par marché

Ventes Peintures Carrosserie

Laques et sous-couches

Tonnage

C.A. Euros

Source : Estimation FIPEC
** Voitures particulières et commerciales : source CCFA*
Base 100 au 31/12/90

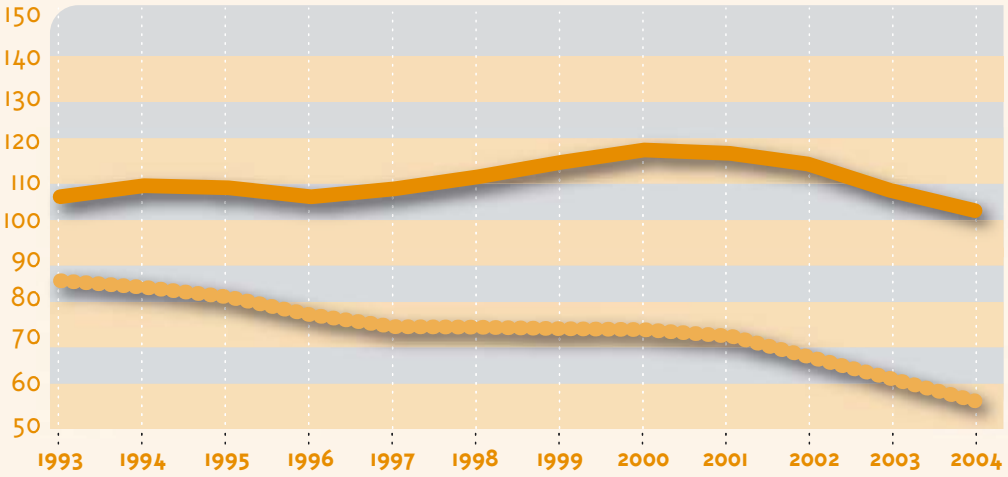

Ventes Peintures Anticorrosion

Tonnage

C.A. Euros

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/90

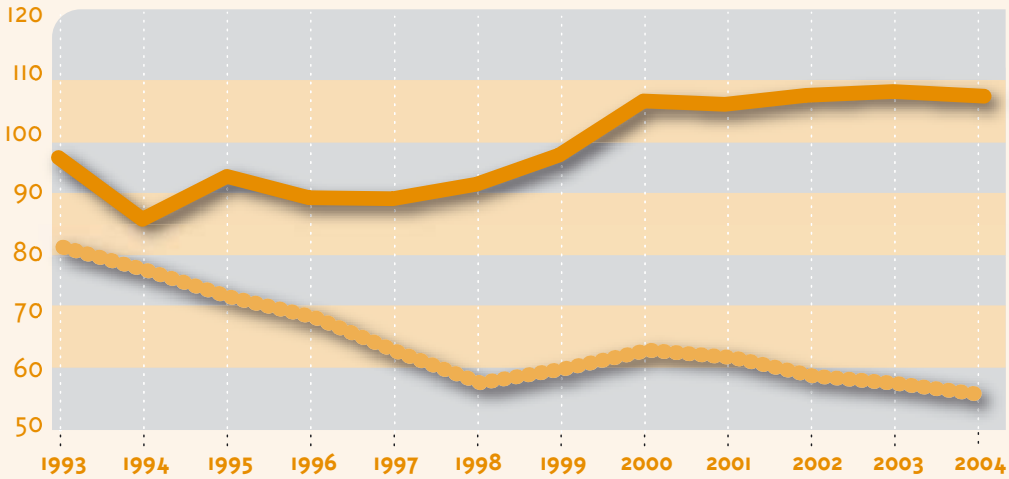

Ventes Peintures Industrie Générale

Hors "bois" ameublement, constructeurs auto, poudre, can et coil coatings

Tonnage

C.A. Euros

Source : Estimation FIPEC
Base 100 au 31/12/90

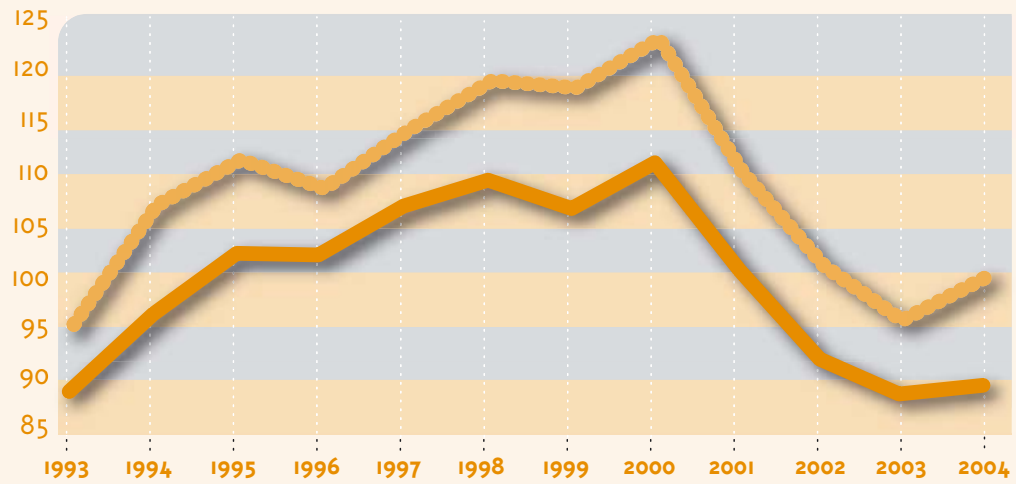

Variation annuelle des ventes peintures

En pourcentage

TONNAGES

ANNÉES N/N - 1	94/93	95/94	96/95	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03
ANTICORROSSION	-4,9	-5,8	-4,9	-7,9	-1,5	3,5	5,1	-3,0	-3,2	-0,6	-2,6
BÂTIMENT	4,1	-0,9	-6,3	-0,5	2,6	2,0	-	-	-	-	-
PEINTURES ET VERNIS	3,5	-1,2	-5,2	-0,2	1,1	1,9	6,9	2,5	1,8	0,4	2,8
- pour maçon, verticale extér.	*2,1*	*-2,7*	*-5,4*	*-3,1*	*-2,4*	*5,5*	*9,1*	*6,3*	*1,8*	*1,4*	*0*
- pour autres usages	*3,9*	*-0,8*	*-5,1*	*1,0*	*2,8*	*0,3*	*5,9*	*0,7*	*1,7*	*0*	*4,2*
ENDUITS INTÉRIEURS	5,8	0,0	-10,1	-1,8	9,0	2,3	-4,0	-14,4	-1,2	2,5	6,7
GRAND-PUBLIC	7,8	1,0	-0,4	2,6	-1,4	2,5	1,2	2,5	-3,5	2,0	-5,3
CARROSSERIE	-2,2	-2,6	-6,4	-3,8	-0,7	0,0	-0,2	-5,6	-6,3	-10,0	-7,0
LAQUES S/COUCHES	-0,4	-2,8	-5,5	-2,9	-0,1	-1,2	0,6	-5,9	-9,3	-	-
DILUANTS	-7,3	-1,9	-9,3	-7,1	-3,0	4,0	-2,9	-4,6	3,3	-	-
INDUSTRIE	8,2	3,8	-1,8	3,5	7,8	2,9	4,1	-11	-	-	-
LIQUIDES	8,0	3,2	-1,9	2,6	7,7	3,2	4,1	-11	-6,0	-7,0	3,0
POUDRES	9,7	7,4	-0,6	8,3	8,3	1,8	3,0	-1,1	-2,6	-3,3	6,8
TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR	5,2	0,8	-3,3	1,2	2,5	2,3	3,2	-0,4	-3,0	-3,1	-0,4

Source : FIPEC

CHIFFRES D'AFFAIRES

ANNÉES N/N - 1	94/93	95/94	96/95	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03
ANTICORROSSION	-3,6	-3,4	-7,2	-4,1	-5,1	2,5	4,0	-0,6	1,8	0,6	0,6
BÂTIMENT	2,5	-0,4	-5,4	-3,3	1,5	3,3	-	-	-	-	-
PEINTURES ET VERNIS	2,5	-0,5	-5,3	-3,4	1,2	3,1	4,8	5,9	2,7	2,4	3,0
- pour maçon, verticale extér.	*1,6*	*-0,1*	*-7,6*	*-4,7*	*-5,1*	*4,4*	*7,2*	*11*	*2,0*	*2,9*	*-0,4*
- pour autres usages	*2,7*	*-0,6*	*-4,6*	*-3,0*	*3,4*	*2,7*	*4,1*	*4,2*	*3,0*	*0,8*	*4,1*
ENDUITS INTÉRIEURS	1,9	0,4	-7,5	-1,1	9,9	7,5	1,6	-0,3	9,1	1,7	8,2
GRAND-PUBLIC	4,9	3,1	-0,9	0,8	-2,2	4,8	1,4	3,7	6,9	1,3	0,5
CARROSSERIE	2,9	-0,6	-1,7	1,1	2,3	3,8	3,3	-2,4	-1,6	-6,0	-4,0
LAQUES S/COUCHES	3,3	-0,6	-1,6	1,6	2,6	3,7	3,5	-2,7	-2,3	-	-
DILUANTS	-0,7	-0,4	-2,7	-3,2	-0,8	5,8	1,0	0,7	5,5	-	-
INDUSTRIE	5,8	3,7	-0,8	0,7	5,5	1,3	4,1	-10,8	-	-	-
LIQUIDES	5,0	2,8	-0,8	-0,1	5,5	1,4	4,1	-0,8	-6,0	-7,0	3,0
POUDRES	8,1	7,9	-1,04	4,7	6,0	0,8	4,1	-1,3	-2,1	-3,7	5,2
TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR	3,9	1,7	-2,4	-0,7	1,8	2,9	3,6	1,3	0	-2,0	1,4

Source : FIPEC

Remarque : Le total figurant sur la ligne "Bâtiment" a été supprimé en 2000 pour ne pas additionner peintures et enduits dont les évolutions très différentes enlèvent toute signification à la moyenne.
L'évolution des marchés peintures liquides industrie, et carrosserie est une estimation FIPEC.

Chiffres de production en France - Année 2003*

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KEUROS / H.T.)
1 - PEINTURE ET VERNIS		
1. 11 - Peintures et vernis acryliques ou vinyliques, en milieu aqueux (y compris lasures)	**296 856**	**560 431**
Bâtiment	164 470	
Grand Public	101 628	
Industrie	30 758	
1. 12 - Peintures et vernis en milieu aqueux autres qu'acryliques ou vinyliques	**77 792**	**184 257**
Industrie - peintures électrophorétiques	55 952	
Bâtiment - Grand Public	13 420	
Anticorrosion et Marine	8 420	
1. 13 - Peintures et vernis solvantés, à base de polyesters contenant 50% ou plus de solvant (y compris lasures)	**93 961**	**305 217**
Bâtiment	42 365	
Grand Public	27 517	
Industrie	22 044	
Carrosserie	735	
Anticorrosion et Marine	1 300	
1. 14 - Peintures et vernis solvantés à base de polyesters contenant moins de 50% de solvant dont	**114 177**	**362 376**
Bâtiment	39 536	
Grand Public	22 180	
Industrie (autres que poudres)	47 789	
Anticorrosion et Marine	4 000	
1. 15 - Peintures et vernis solvantés acryliques ou vinyliques contenant 50% ou plus de solvant	**(S)**	**101 212**
1. 16 - Peintures et vernis solvantés acryliques ou vinyliques contenant moins de 50% de solvant	**21 056**	**62 335**
Bâtiment - Grand Public	15 031	
Carrosserie	1 663	
Industrie	4 362	
1. 17 - Peintures et vernis solvantés autres que polyesters ou acryliques ou vinyliques contenant 50% ou plus de solvant	**(S)**	**14 766**
1. 18 - Autres peintures et vernis à base de polymères synthétiques dont	**232 041**	**800 537**
Bâtiment - Grand Public	64 223	
Industrie - poudres thermodurcissables	36 421	
Industrie - séchage UV, EBC	4 834	
Industrie autres	101 129	
1. 19 - Peintures et vernis à l'huile	**2 903**	**12 109**
SOUS-TOTAL "PEINTURES ET VERNIS" (RUBRIQUES 1.11 À 1.19)	**838 786**	**2 403 240**
PRODUITS ASSIMILÉS		
1. 21 - Mastics	**67 691**	**237 825**
Bâtiment - Grand Public	29 825	
Carrosserie - Industrie	37 866	
1. 22 - Enduits utilisés en peinture	**156 282**	**124 742**
Bâtiment - Grand Public	116 230	
Carrosserie - Industrie	40 052	
1. 23 - Solvants et diluants organiques	**26 394**	**53 007**
Solvants à base d'acétate de butyle	6 509	
Autres solvants (y compris décapants)	19 885	
1. 24 - Siccatifs préparés	**(S)**	**(S)**
SOUS-TOTAL "PRODUITS ASSIMILÉS" (RUBRIQUES 1.21 À 1.24)	**250 357**	**290 832**
SOUS-TOTAL "PEINTURES, VERNIS ET PRODUITS ASSIMILÉS" (Rubriques 1.11 à 1.24)	**1 089 143**	**2 694 072**

Chiffres de production en France - Année 2003*

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KEUROS / H.T.)
2 - COULEURS FINES POUR LA PEINTURE ARTISTIQUE, L'ENSEIGNEMENT, L'AMUSEMENT	9 389	66 243
3 - ENCRES D'IMPRIMERIE (y compris adjuvants)	94 645	404 971
4 - COLLES		
4.1 - Colles de caséine	(S)	(S)
4.2 - Colles d'os et colles d'origines animale (lethyocolles incluses)	(S)	(S)
4.3 - Colles à base d'amidon, fécules, dextrines ou autres amidons ou fécules modifiés	(S)	(S)
4.4 - Autres Colles et Adhésifs préparés	639 777	627 213
Colles ciments et colles mortiers (emballages > 1 kg)	394 663	
Colles ciments et colles mortiers (emballages <= 1 kg)	(S)	
Colles en émulsion (polyvinyliques et assimilés, caoutchouc et élastomères)	101 598	
Colles à solvants organiques autres qu'à base de résines naturelles	25 000	
Colles diverses sans solvants, fusibles, mastics...	104 817	
Autres colles et adhésifs non précisés ci-dessus	(S)	
SOUS-TOTAL "COLLES" (RUBRIQUES 4.1 À 4.4)	639 777	627 213
TOTAL GÉNÉRAL "PEINTURES, ENCRES, COULEURS, COLLES" (Rubriques 1. à 4.)	1 832 954	3 792 499

Source : SESSI (Ministère de l'Industrie)
(R) : réserve
(S) : secret statistique

*les chiffres 2004 n'étant pas encore publiés par le Sessi, ils seront mis en ligne sur le site internet de la FIPEC dès publication.

coatings
care

Création a2i graphic - impression Taag

fipec

Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

42, avenue Marceau - 75008 Paris
Tél. : 01 53 23 00 00
Fax : 01 47 20 90 30
www.fipec.org